

RAPPORT BOURGOGNE



2005RB-01 > Février 2005

La dimension territoriale des politiques de développement économique au Québec: enjeux contemporains

Marcelin Joanis (CIRANO et University of Toronto)

Fernand Martin (Université de Montréal)

Les Rapports bourgogne sont des documents de synthèse portant sur des questions d'intérêt général produits par des chercheurs du CIRANO. Ils contribuent à alimenter la réflexion et le débat public sur des questions d'actualité.

Le CIRANO est un centre de recherche multidisciplinaire qui a pour mission l'accélération du transfert des savoirs entre le monde de la recherche et celui de la pratique.

LES PARTENAIRES DU CIRANO

Partenaire majeur

Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche [MDERR]

Entreprises partenaires

Alcan inc.
Axa Canada
Banque du Canada
Banque Laurentienne du Canada
Banque Nationale du Canada
Banque Royale du Canada
Bell Canada
BMO Groupe Financier
Bombardier
Bourse de Montréal
Caisse de dépôt et placement du Québec
Fédération des caisses Desjardins du Québec
Gaz Métro
Groupe financier Norshield
Hydro-Québec
Pratt & Whitney Canada Inc.
Raymond Chabot Grant Thornton

Autres partenaires gouvernementaux

Développement des ressources humaines Canada [DRHC]
Industrie Canada
Ministère des Finances du Québec
Ville de Montréal

Partenaires universitaires

École Polytechnique de Montréal
HEC Montréal
McGill University
Université Concordia
Université de Montréal
Université de Sherbrooke
Université du Québec
Université du Québec à Montréal
Université Laval

Associé à :

Institut de Finance Mathématique de Montréal (IFM2)
Laboratoires universitaires Bell
Réseau de calcul et de modélisation mathématique [RCM2]
Réseau de centres d'excellence MITACS (Les mathématiques des technologies de l'information et des systèmes complexes)

Les idées et les opinions émises dans cette publication sont sous l'unique responsabilité des auteurs et ne représentent pas nécessairement les positions du CIRANO ou de ses partenaires.

© 2005 Marcellin Joanis, Fernand Martin. Tous droits réservés

Reproduction partielle permise avec citation du document source, incluant la notice ©.

Table des matières

Introduction	05
1. Un siècle de politiques régionales au Québec	06
1.1 La ruralité	06
1.2 Les pôles de croissance	07
1.3 Le développement local	08
2. La problématique régionale aujourd’hui: quelques données	11
2.1 Des tendances démographiques divergentes	11
2.2 Des conditions économiques variables	14
3. Le nouvel environnement économique des régions	21
3.1 Libre-échange et mondialisation	21
3.2 Les technologies de l’information	24
3.3 L’« économie du savoir »	25
3.4 La transition démographique	27
3.5 Synthèse des forces et faiblesses des régions du Québec	29
4. Implications du « nouvel environnement » pour les politiques régionales	32
4.1 Quatre grands principes	34
4.2 Une politique territoriale en quatre zones	38
4.3 Une clarification des mandats de chacun	45
Conclusion	46
Bibliographie	47
Annexe	48

**Marcelin JOANIS**

Titulaire d'une maîtrise en sciences économiques de l'Université de Montréal, Marcelin Joanis poursuit présentement des études doctorales en économie à l'Université de Toronto. Directeur de projet au Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO), il a précédemment occupé des postes d'économiste au ministère des Finances du Canada et à la Commission sur le déséquilibre fiscal. Il a également été chargé de cours en macroéconomie à l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Ses recherches récentes portent sur la dette publique, les politiques régionales et le financement de la santé. Il a récemment cosigné avec Claude Montmarquette une étude intitulée *La dette publique: un défi prioritaire pour le Québec*.

marcelin.joanis@cirano.qc.ca

**Fernand MARTIN**

Professeur titulaire au département de sciences économiques de l'Université de Montréal, Fernand Martin détient un Ph.D. de McGill University. Ses études l'ont également amené à fréquenter l'Université Laval ainsi que la London School of Economics. En plus de son expérience dans l'enseignement, Fernand Martin a occupé différentes fonctions dans le milieu des affaires. Il a été, entre autres, administrateur à la SGF ainsi que membre du conseil d'administration et président du comité de vérification de Marine Industries de 1978 à 1982. Il a occupé aussi le poste de principal du Collège canadien des travailleurs de 1965 à 1969, et a été membre du Conseil supérieur du travail du Québec de 1966 à 1968. Ses principaux champs de recherche sont l'économie régionale, l'environnement et la culture et le calcul économique.

fernand.martin@umontreal.ca

Le texte de ce Rapport bourgogne s'inspire largement de Joanis, Martin et St-Cerny (2004), un rapport de projet CIRANO. Les auteurs remercient chaleureusement Suzie St-Cerny pour son rôle essentiel dans ce projet de recherche. Ils remercient également Jean-Marc Rousseau pour ses commentaires lors de la préparation du présent document. Ces travaux ont fait l'objet d'une communication par Fernand Martin lors du congrès 2004 de l'Association des économistes québécois, dont nous remercions les participants. Les opinions émises dans le présent Rapport bourgogne n'engagent que les auteurs.

Ce Rapport bourgogne

Ce *Rapport bourgogne* présente une vue d'ensemble des enjeux de la dimension territoriale des politiques de développement économique au Québec. Si les problèmes des régions ressources ont beaucoup défrayé la manchette au cours des dernières années, la problématique du développement régional est loin d'être récente au Québec. Trois grandes approches se sont en effet succédé au cours du XX^e siècle : la « ruralité », les « pôles de croissance » et le « développement local ». Malgré la diversité des approches et l'intensité des interventions gouvernementales – tant provinciales que fédérales –, force nous est de constater aujourd'hui le peu de résultats concrets des politiques de développement régional.

Une analyse des tendances récentes de l'économie et de la démographie des régions du Québec montre que les régions périphériques du Québec occupent le bas du classement selon la plupart des « indicateurs de performance » disponibles : taux de chômage élevé (en particulier chez les jeunes), faible revenu par habitant, dépendance aux transferts, décroissance démographique, etc. En contraste flagrant avec les difficultés des « régions ressources », les régions plus « centrales » du sud du Québec ont connu une croissance fulgurante depuis trente ans. C'est notamment

le cas de la région métropolitaine-adjacente de Montréal, dont la croissance est spectaculaire. Par contre, malgré des atouts mondialement reconnus, l'île de Montréal présente toujours des problèmes importants au chapitre de sa compétitivité sur des marchés de plus en plus mondialisés.

Compte tenu de cette évolution fortement différenciée des ensembles régionaux du Québec, des approches différentes s'imposent en matière de développement économique. En effet, les régions périphériques et les régions centrales sont affectées de façon différente par les grandes tendances économiques d'aujourd'hui : libre-échange et mondialisation, technologies de l'information, économie du savoir, transition démographique, etc. La principale conséquence de ces tendances est le renforcement du rôle des centres urbains – tant les métropoles que les centres urbains de moyenne importance situés en périphérie. ➤

Sur la base de notre analyse des tendances récentes des régions du Québec et du « nouvel environnement économique des régions », nous proposons une politique territoriale en quatre zones pour le Québec : la région métropolitaine de Montréal, la région métropolitaine-adjacente de Montréal, les « capitales nationales » et les régions périphériques. La principale caractéristique de la politique proposée ici est le développement

de grappes industrielles complémentaires pour la région métropolitaine de Montréal et sa région métropolitaine-adjacente, qui inclut jusqu'à Trois-Rivières et Sherbrooke. Une stratégie différente s'impose toutefois dans le cas des régions périphériques reposant prioritairement sur le développement de masses critiques dans les centres urbains régionaux.



Introduction

Les fermetures d'usines ont soulevé des débats parfois déchirants quant au rôle que les gouvernements doivent jouer lorsqu'un employeur majeur décide de cesser ses activités dans une région.

Au cours des derniers mois, plusieurs fermetures d'usines dans le secteur de la transformation des ressources naturelles au Québec ont – une fois de plus – propulsé la problématique de la situation économique des régions périphériques à l'avant-scène de l'actualité :

- fermeture en 2002 de l'usine de Fonderie Gaspé à Murdochville, suivie d'un déchirant référendum sur la fermeture de la ville ;
- fermeture en 2003 de la fonderie de magnésium Magnola de la compagnie Noranda, près d'Asbestos, après seulement trois ans d'activité, en raison de la concurrence chinoise ;
- décision de la compagnie Alcoa de ne pas aller de l'avant avec un projet de modernisation de son usine de Baie-Comeau, en raison d'une mésentente avec le gouvernement du Québec sur le prix de l'électricité ;
- fermeture de l'usine de Papiers Gaspésia, propriété notamment de la Société générale de financement (SGF) et de Tembec, à Chandler, à la suite d'un dérapage lors du chantier de modernisation ; etc.

Ces dossiers, ainsi que plusieurs autres, ont soulevé des débats parfois déchirants quant au rôle que les gouvernements doivent jouer lorsqu'un employeur majeur décide de cesser ses activités dans une région, et plus généralement quant au rôle qu'ils doivent jouer dans le développement des économies régionales. Dans le cadre de ce rapport, nous présentons une mise en contexte des enjeux complexes de la dimension territoriale des politiques de développement économique au Québec, avec l'objectif avoué de susciter la réflexion sur ce qu'il est convenu d'appeler les politiques régionales. Il ne s'agit pas ici de proposer un plan d'action concret et détaillé pour le développement de chacune des régions du Québec mais plutôt d'offrir une vue d'ensemble des enjeux et certaines lignes directrices pour l'action publique.

Nous abordons d'abord, dans la première partie, l'histoire tumultueuse des politiques régionales au Québec. La deuxième partie présente ensuite un court portrait statistique des tendances récentes de l'économie et de la démographie des dix-sept régions administratives du Québec. Dans la troisième partie, nous abordons les grandes tendances qui façonnent aujourd'hui l'environnement économique des régions. Enfin, la quatrième partie propose une série d'idées maîtresses pour accompagner la formulation de politiques territoriales au Québec, qui découlent de notre analyse de la position stratégique des régions québécoises face à leur « nouvel environnement économique ».

Un siècle de politiques régionales au Québec

L'intervention gouvernementale dans l'économie des régions est profondément ancrée dans le système politique québécois, au sein duquel la représentation est exclusivement territoriale. Il en découle une longue tradition de politiques régionales, tant fédérales que provinciales. Ce que l'on appelle aujourd'hui le « développement régional » fait en effet son apparition au Québec dès la fin du XVII^e siècle sous le Régime français, alors que l'on octroie des seigneuries dans les régions de Charlevoix et du Bas-Saint-Laurent¹. Depuis cette époque, les politiques régionales ont évolué au gré des grandes tendances économiques et des différents courants de pensée. Au XX^e siècle, trois grandes périodes peuvent être identifiées dans l'approche des gouvernements face à la problématique régionale québécoise.

1.1 La ruralité

Avant 1960, le Québec était profondément influencé par une vision traditionnelle de la « ruralité » et du rôle des régions, que l'on associait à la spécificité canadienne-française et à la pratique de la religion catholique – les opposant ainsi à Montréal, l'anglophone et la protestante. Sous le règne du premier ministre Duplessis (qui se termine en 1959), le gouvernement du Québec encourage le « retour à la terre » et la colonisation de ce que l'on connaît aujourd'hui comme les régions ressources². Le développement de ces dernières s'organise principalement autour de l'agriculture et des industries primaires (mines, bois), le plus souvent grâce à des capitaux étrangers. Dès cette époque, on observe d'importantes disparités économiques entre les différentes régions du Québec³.

¹ Proulx (1997).

² Dans son Budget 2001-2002, le gouvernement du Québec identifiait une sous-catégorie parmi les régions du Québec, les « régions ressources », auxquelles il destinait un certain nombre de mesures spécifiques. Il s'agit généralement des régions administratives suivantes : Bas-Saint-Laurent, Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Abitibi-Témiscamingue, Mauricie et Saguenay – Lac-Saint-Jean. Le concept de régions ressources avait été précédemment introduit au Québec par l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ). À l'instar de Polèse et Shearmur (2003), nous ferons le plus souvent référence à ce groupe de régions par l'expression « régions périphériques », qui nous semble plus neutre.

³ Lafontaine (1989).

1.2 Les pôles de croissance

Cette vision s'est transformée à la faveur de la Révolution tranquille, dont les artisans furent très influencés par les idées des économistes français de l'époque, notamment celles de Perroux et de Boudeville sur les « pôles de croissance »⁴. L'idée des pôles de croissance consiste à centrer les interventions sur quelques points géographiques ou secteurs d'activité qui auraient des effets d'entraînement importants sur d'autres secteurs, villes ou régions⁵. Tant le gouvernement du Québec que le gouvernement fédéral adoptent cette vision au cours des années 1960 et 1970.

Sous l'impulsion du Conseil d'orientation économique du Québec (COEQ, 1961-1968), le gouvernement du Québec adopte activement une approche de « planification à la française ». Plusieurs sociétés d'État sont créées et interviennent activement dans les régions : Société générale de financement (SGF), Soquem, Soquip, Rexfor, etc. En 1963, le Bureau d'aménagement de l'est du Québec (BAEQ) est créé. Son rapport, recommandant notamment la fermeture de certains villages de l'arrière-pays, soulèvera un tollé. L'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) prend la relève du COEQ en 1968 et il adopte une approche inspirée des pôles de croissance ayant pour objectif avoué d'éviter la concentration de l'activité économique autour de Montréal⁶. C'est à cette époque que sont créés les Conseils régionaux de développement (CRD) et les Conférences administratives régionales (CAR), qui constitueront jusqu'à aujourd'hui l'épine dorsale de la gouvernance régionale au Québec.

Au gouvernement fédéral, dont l'approche avait été plutôt traditionnelle jusque là avec le Programme d'aménagement rural et du développement agricole (ARDA, 1961), on crée l'Agence de développement régional (ADR), en 1964, puis le Fonds spécial de développement économique rural (FODER). De multiples « pôles de croissance » sont implantés au Québec grâce aux programmes de l'ADR. Ces programmes n'ont que très peu d'impact sur le relèvement de l'économie des régions, en partie à cause de la faiblesse des critères de désignation des régions (le nombre de zones désignées atteignant rapidement 65)⁷. Devant le peu de succès de l'ADR, on la remplace en 1969 par le ministère de l'Expansion économique et régionale (MEÉR). En accord avec la théorie des pôles de croissance, le MEÉR concentrera d'abord ses actions dans les régions en difficulté plutôt que dans les centres urbains.

⁴ Voir notamment Perroux (1955) et Boudeville (1963).

⁵ Polèse (1994).

⁶ Parizeau (1980).

⁷ Voir Dionne (1975).

Dans les années
1970 et 1980,
Montréal connaît
une période très
difficile qui rend
impraticable
une politique de
développement
régional fondée sur
les effets
d'entraînement de
la métropole.

En 1970, le controversé Rapport HMR⁸ critique cette approche et prône une politique régionale axée sur la nécessité pour les gouvernements de soutenir Montréal, qui doit avoir un effet d'entraînement sur l'ensemble des économies régionales au Québec. Dans les régions, il s'agit plutôt de développer les « potentiels » locaux (notamment les ressources). Le MEÉR adoptera progressivement cette approche, abandonnant en 1972 la création de pôles de croissance en région. Aussi rédigé dans l'esprit des pôles de croissance⁹, le Rapport HMR met toutefois l'accent sur les économies d'agglomération dans le développement économique, concluant que seule Montréal dispose réellement de la masse critique nécessaire pour soutenir le développement économique du Québec.

On le sait maintenant, les années qui suivront la publication du Rapport HMR verront le développement de Montréal connaître une période très difficile, rendant impraticable une politique de développement régional fondée sur les effets d'entraînement de Montréal. Parallèlement, en raison notamment de leur éloignement de Montréal, les régions périphériques ont continué de se développer indépendamment de Montréal – notamment en intensifiant leurs liens avec l'étranger. Cette dernière tendance viendra limiter considérablement le rôle de Montréal comme pôle de développement pour les régions périphériques du Québec¹⁰.

1.3 Le développement local

L'approche des pôles de croissance, telle qu'implantée dans les années 1960 et 1970, fut donc globalement un échec au Québec. Elle aura toutefois eu pour effet de favoriser le développement des infrastructures régionales et des services publics sur l'ensemble du territoire. Depuis, la vision « pôle de croissance » a progressivement fait place à la vision « développement local », plus modeste dans ses objectifs, prônant une responsabilisation des régions à l'égard de leur propre développement économique et social. Cette dernière approche a connu son paroxysme au Québec avec les réformes municipale et régionale du début des années 1990. Cette approche se caractérise généralement par une valorisation du capital humain local, par un préjugé favorable aux petites et

⁸ Higgins, Martin et Raynaud (1970).

⁹ En fait, le Rapport HMR insistait sur la différence entre les notions de « pôle de croissance » et de « pôle de développement », une distinction qui ne sera toutefois pas retenue dans la littérature subséquente (Polèse et Shearmur, 2003).

¹⁰ Voir Polèse et Shearmur (2003) pour une analyse critique du legs du Rapport HMR pour le développement régional au Québec.

moyennes entreprises (PME) et par la décentralisation et la régionalisation. Elle a été progressivement adoptée par les deux ordres de gouvernement au cours des années 1980 et elle caractérise encore aujourd'hui l'essentiel de la politique régionale. En accord avec cette vision, le gouvernement du Québec a mis en place dans les années 1990 le réseau des Centres locaux de développement (CLD), parallèlement au réseau des Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) du gouvernement fédéral.

Notons toutefois que la vision «développement local» n'est pas incompatible avec celle des «pôles de croissance». Cette dernière a d'ailleurs évolué depuis les années 1960, voire repris du service ces dernières années par l'entremise des concepts de «grappe industrielle¹¹» (Porter, 1990), de «filière» et de «technopole». Le programme québécois ACCORD¹² (2002) vise la «construction de systèmes productifs régionaux compétitifs», s'inspirant explicitement de la littérature récente sur les grappes industrielles. Dans le cadre de ce programme, chaque région est appelée à identifier puis à développer un nombre restreint de «créneaux d'excellence¹³».

Le programme ACCORD s'inscrit dans le cadre d'une intensification, ces dernières années au Québec, des interventions du gouvernement en matière de développement régional. Ces interventions ont culminé par la tenue, en 2002, d'un Sommet des régions très médiatisé. Parmi les autres mesures récentes, notons :

- un congé fiscal de 10 ans pour les PME manufacturières et un crédit d'impôt pour la deuxième et troisième transformation dans les régions ressources ;
- des mesures de soutien au secteur des forêts et à l'exploration minière ;
- la *Politique nationale de la ruralité* de 2001 ;
- le Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi (FAIRE) ;
- les Carrefours de la nouvelle économie (CNE) ;
- des mesures spécifiques à certaines régions (Vallée de l'Aluminium au Saguenay—Lac-Saint-Jean, mesures fiscales pour la région Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, etc.).

¹¹ Le concept de grappe industrielle diffère toutefois de celui de pôle de croissance en ce sens que la diffusion de la croissance dans l'espace peut varier d'une grappe à l'autre. Selon Porter, la diffusion de la croissance peut se limiter à une métropole (p. ex. San Diego), à une région agricole (p. ex. l'industrie du vin dans la vallée de Napa) ou encore à toute une province (p. ex. l'industrie de l'automobile en Ontario). Par exemple, Montréal pourrait être qualifiée de pôle de croissance sans nécessairement influencer le développement économique de l'ensemble du Québec.

¹² Action concertée de coopération régionale de développement.

¹³ Fonteneau (s. d.).

Le gouvernement du Québec – sous le parapluie du nouveau ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (MDERR) – dispose aujourd’hui de tout un arsenal en matière d’intervention économique dans les régions.

Le gouvernement du Québec – sous le parapluie du nouveau ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (MDERR) – dispose aujourd’hui de tout un arsenal en matière d’intervention économique dans les régions. Mentionnons seulement la Société de diversification économique des régions (SDÉR), les Fonds locaux d’investissement (FLI), le Fonds de développement régional (FDR), le Fonds conjoncturel de développement (FCD), Investissement Québec (IQ), la Financière agricole, etc. Quant au gouvernement fédéral, il intervient au Québec par l’entremise de son agence Développement économique Canada (DÉC), qui a succédé au MEÉR pour les régions du Québec.

Entré en fonction le 29 avril 2003, le nouveau gouvernement québécois a clairement indiqué un changement de cap en matière de politique régionale, passant d’une politique centrée sur les subventions aux entreprises à une politique axée sur la décentralisation. Il a notamment aboli le programme FAIRE pour le remplacer par un nouveau programme d’appui stratégique à l’investissement et par le Fonds d’intervention économique régional (FIER), un fonds de développement mixte public-privé dédié aux PME en région. Au chapitre de la gouvernance régionale, le nouveau gouvernement a procédé au remplacement des CRD par les Conférences régionales des élus (CRÉ).

Quelle que soit l’allégeance du gouvernement au pouvoir, la politique régionale occupe donc le haut du pavé dans l’intervention gouvernementale et le débat public au Québec. À la lumière de cette tradition de politiques régionales, dans quel état retrouve-t-on aujourd’hui les régions du Québec ? La prochaine partie dresse le portrait de la situation économique et démographique des régions du Québec à l’aube du XXI^e siècle.

La problématique régionale aujourd'hui : quelques données

Dans cette partie, nous passons en revue les tendances démographiques et les conditions économiques qui affectent aujourd'hui les régions du Québec. À cette fin, nous utilisons une classification en quatre zones des dix-sept régions administratives du Québec (tableau 1).

Tableau 1
Les régions administratives
du Québec en quatre zones

Zones	Régions administratives	Part de la population du Québec (2001)	Part de la superficie du Québec
Île de Montréal	Montréal (06)	25,0 %	0,03 %
Région métropolitaine-adjacente de Montréal	Etrie (05) Laval (13) Lanaudière (14) Laurentides (15) Montérégie (16) Centre-du-Québec (17)	41,1 %	4,2 %
Les « capitales nationales »	Capitale-Nationale (03) Outaouais (07) Chaudière-Appalaches (12)	18,5 %	4,5 %
Régions périphériques	Bas-Saint-Laurent (01) Saguenay—Lac-Saint-Jean (02) Mauricie (04) Abitibi-Témiscamingue (08) Côte-Nord (09) Nord-du-Québec (10) Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)	15,4 %	91,4 %

Source: Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Note: La région Capitale-Nationale (03) fait référence à la région de Québec.

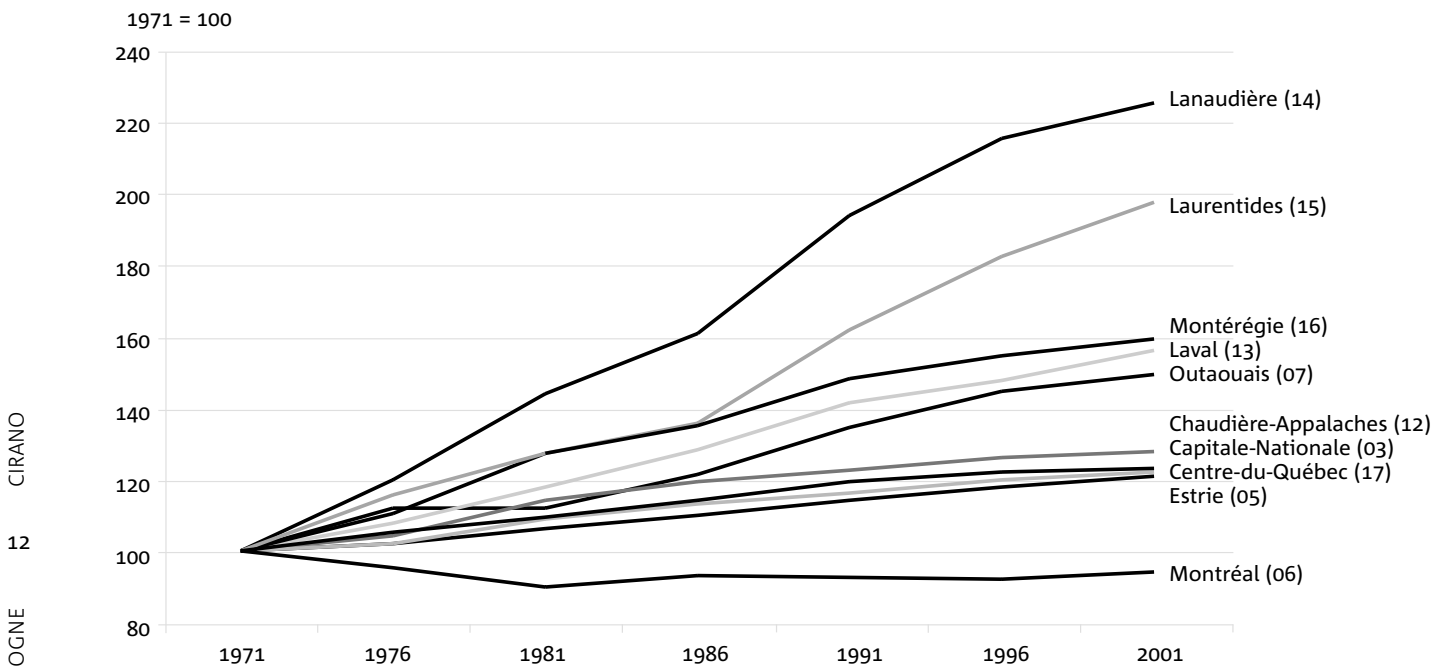
2.1 Des tendances démographiques divergentes

La première tendance qui ressort clairement des données démographiques régionales est le fait que plusieurs régions du Québec ont entrepris une phase de décroissance de leur population. En fait, toutes les régions périphériques ont vu leur population diminuer entre les recensements de 1991 et 2001, à l'exception du Nord-du-Québec qui bénéficie de la forte natalité de la population autochtone notamment. La plus forte baisse a été ressentie dans la région Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (– 7,7 %). Pendant ce temps, toutes les régions non périphériques du Québec voyaient leur population s'accroître.

Laurentides (+ 21,9 %), Lanaudière (+ 16,4 %), Outaouais (+ 11%) et Laval (+ 10,5 %) ont même connu des augmentations de plus de 10 % de leur population en 10 ans. Les deux régions les plus urbanisées du Québec, Montréal (+ 1,4 %) et Capitale-Nationale (+ 2,7 %), ont également connu une croissance positive mais beaucoup plus modeste.

Figure 1

Dynamique de la population des régions non périphériques du Québec, 1971-2001

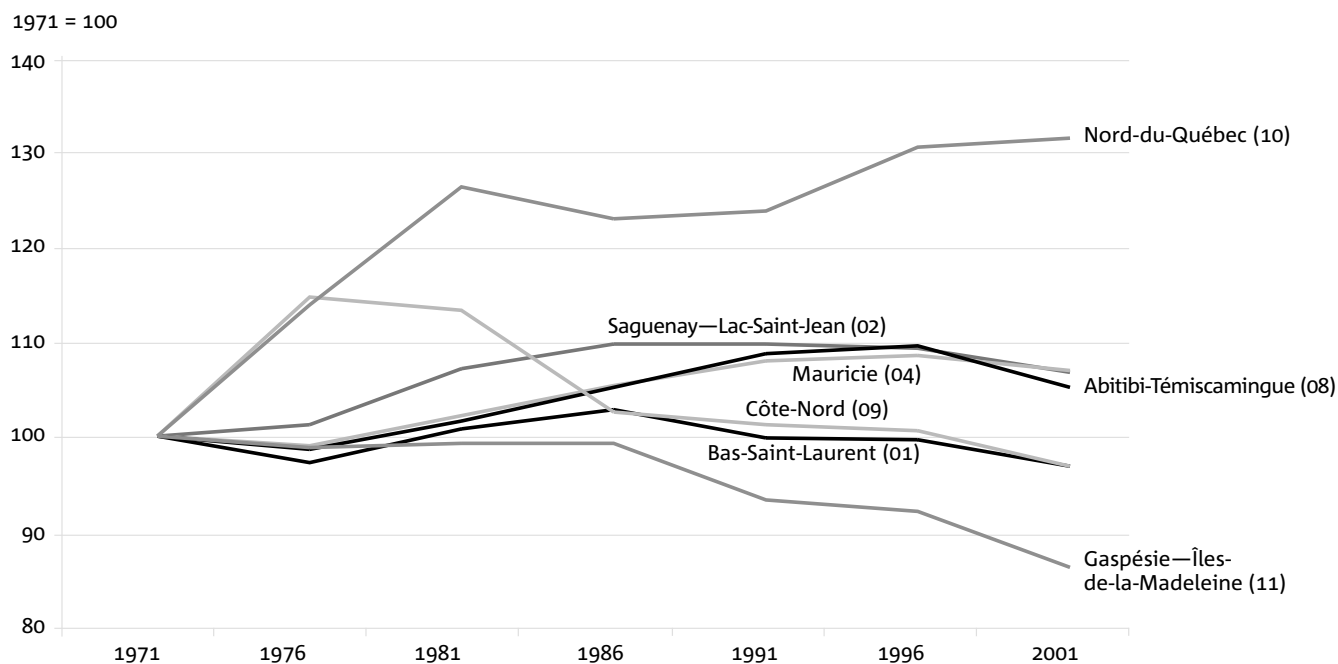


Source: Institut de la statistique du Québec (ISQ)

Les figures 1 et 2 illustrent les tendances démographiques des régions du Québec entre les recensements de 1971 et de 2001. On observe d'abord que la population de l'île de Montréal a diminué au cours de la période. Elle a en fait connu une phase de décroissance importante dans les années 1970, puis a rebondi au début des années 1980 avant de stagner du milieu des années 1980 au milieu des années 1990. Le plus récent recensement permet toutefois d'identifier un regain de population dans l'île de Montréal. Deux grands facteurs étaient à l'œuvre à Montréal au cours de cette période: des difficultés économiques significatives pour la métropole et une tendance à l'étalement urbain. Tout au long de la période, l'île de Montréal a perdu de la population au profit du reste du Québec (cette perte est toutefois généralement compensée par l'immigration internationale, pour laquelle Montréal est la principale porte d'entrée). Entre 1996 et 2001, les Montréalais ont émigré principalement vers les régions de la périphérie immédiate de Montréal: Montérégie, Laval et Lanaudière. Or, on observe une tendance à la baisse dans les déficits migratoires interrégionaux de l'île de Montréal au cours des années 1990, tendance compatible avec un regain de popularité de la ville-centre comme milieu de vie.

Les données sur la **région métropolitaine-adjacente de Montréal** permettent de mieux comprendre la dynamique de la grande région de Montréal au cours de cette période. À la figure 1, on constate que toutes les régions que nous classons ici dans la région métropolitaine-adjacente de Montréal ont connu une croissance importante et soutenue de leur population depuis le recensement de 1971. Les régions du « Grand Montréal » se distinguent par une croissance spectaculaire, occupant les quatre premiers rangs parmi les régions du Québec à ce chapitre: Lanaudière (+ 126 %), Laurentides (+ 97 %), Montérégie (+ 59 %) et Laval (+ 56 %). Les deux régions « métropolitaines-adjacentes » relativement plus éloignées des grands centres ferment la marche mais ont toutefois connu une croissance soutenue de leur population. Ces deux régions contiguës du Québec méridional (Estrie et Centre-du-Québec) sont caractérisées par leur industrialisation importante, leur proximité de la frontière avec les États-Unis et leur croissance démographique soutenue mais moins importante que dans les régions adjacentes à l'île de Montréal. Sur le plan des tendances démographiques, les « **capitales nationales** » se caractérisent également par une croissance démographique soutenue au cours des trente dernières années. L'Outaouais fait particulièrement bonne figure avec une croissance de sa population de 49 % sur la période. Dans les deux régions du « Grand Québec », on observe une croissance démographique de l'ordre de 25 %.

Figure 2
Dynamique de la population
des régions périphériques du Québec, 1971-2001



Source: ISQ.

De façon générale, on remarque que les régions qui ont eu le plus grand pouvoir d'attraction, non seulement au cours des années 1990 mais également depuis 1971, sont celles de la région métropolitaine-adjacente de Montréal.

La figure 2 présente les tendances démographiques des **régions périphériques**. Si les parcours des différentes régions périphériques au cours des trente dernières années apparaissent très hétérogènes, ils sont tous caractérisés par un décrochage au chapitre de la population à un certain moment donné – à l'exception notable du Nord-du-Québec. Après une croissance fulgurante de sa population au début des années 1970, à l'instar du Nord-du-Québec, la Côte-Nord, quant à elle, est entrée dans une phase de décroissance identifiée dès le recensement de 1981. Après s'être stabilisée du milieu des années 1980 au milieu des années 1990, cette tendance semble s'être accélérée de nouveau au cours des cinq dernières années. Les tendances démographiques du Saguenay—Lac-Saint-Jean, de la Mauricie et de l'Abitibi-Témiscamingue sont relativement similaires. Elles ont toutes trois connu une période de stagnation au début des années 1970, puis une phase de croissance qui a cessé au début des années 1990 (à la fin des années 1980 pour le Saguenay—Lac-Saint-Jean). Ces trois régions ont connu une décroissance de leur population depuis le recensement de 1996. Les deux régions de l'est du Québec (Bas-Saint-Laurent et Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine) affichent les taux de croissance les plus faibles sur l'ensemble de la période. La région Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (- 14 %) est la seule, avec l'île de Montréal, où l'on observe une population inférieure à celle de 1971 lors de chacun des recensements subséquents.

De façon générale, on remarque donc que les régions qui ont eu le plus grand pouvoir d'attraction, non seulement au cours des années 1990 mais également depuis 1971, sont celles de la région métropolitaine-adjacente de Montréal. Cette croissance est le résultat de deux tendances simultanées : l'urbanisation et l'étalement urbain. Les transformations structurelles des économies industrialisées au cours du dernier demi-siècle – qui se sont accélérées dans la « nouvelle économie » des années 1990 – favorisent les régions urbaines (nous y reviendrons aux sections suivantes). Cette tendance est clairement visible au Québec, avec la croissance démographique spectaculaire des régions métropolitaines-adjacentes de la périphérie montréalaise.

2.2 Des conditions économiques variables

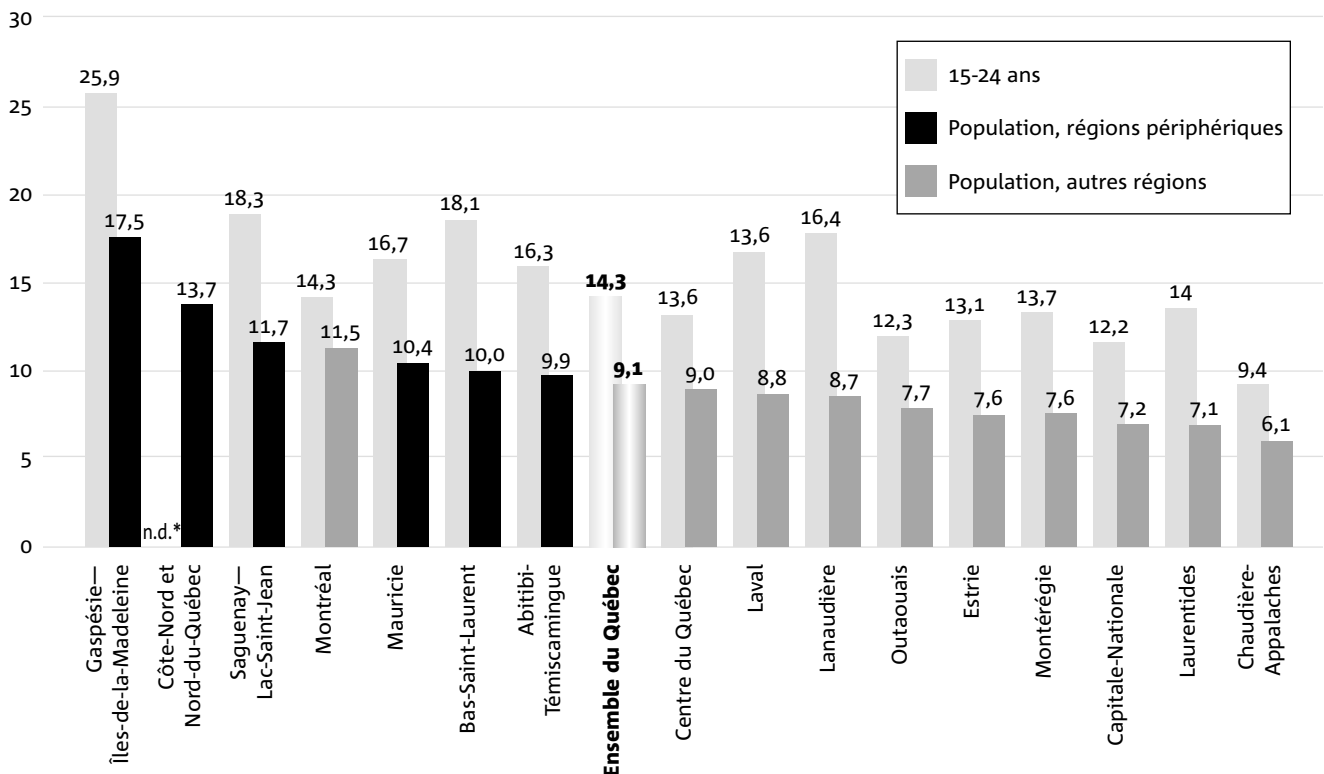
Les mouvements de population sont généralement le reflet des différentiels économiques entre les régions. À la figure 3, les données de 2003 sur le taux de chômage illustrent bien la géographie de la vitalité économique du Québec. Les six¹⁴ régions périphériques (en foncé sur le graphique) sont les six régions qui présentent les taux de chômage les plus élevés, à l'exception notable de Montréal qui présentait en 2003 le quatrième taux de chômage le plus élevé. La région Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine se distingue par un taux de chômage de 17,5 %,

¹⁴ La Côte-Nord et le Nord-du-Québec sont regroupés dans ces données.

près du double du taux de chômage québécois. Ces données font donc ressortir non seulement la situation préoccupante des régions périphériques mais aussi de l'île de Montréal. Les régions de la périphérie de Montréal, de Québec et de l'Outaouais présentent quant à elles des taux de chômage significativement inférieurs à la moyenne québécoise. Indice de la capacité des régions à retenir leur main-d'œuvre et à offrir des perspectives d'avenir intéressantes, le taux de chômage chez les 15-24 ans est supérieur au taux de chômage de l'ensemble de la population dans toutes les régions et est particulièrement élevé dans les régions périphériques.

Les données sur le revenu personnel disponible (après impôts et transferts gouvernementaux) montrent aussi les régions périphériques en queue de peloton (figure 4). Ces données sont évidemment fortement corrélées avec le chômage en région. Seules quatre régions présentaient un revenu disponible *per capita* supérieur à l'ensemble du Québec en 2002 : Capitale-Nationale, Laval, Montérégie et Montréal. Ce classement en tête de peloton pour Montréal peut sembler surprenant, compte tenu de sa position moyenne au chapitre du chômage. Des revenus de marché (salaires, revenus de placements, etc.) particulièrement élevés viennent donc compenser pour un taux de chômage relativement élevé.

Figure 3
Taux de chômage dans les régions du Québec, ensemble de la population et jeunes de 15 à 24 ans, 2003

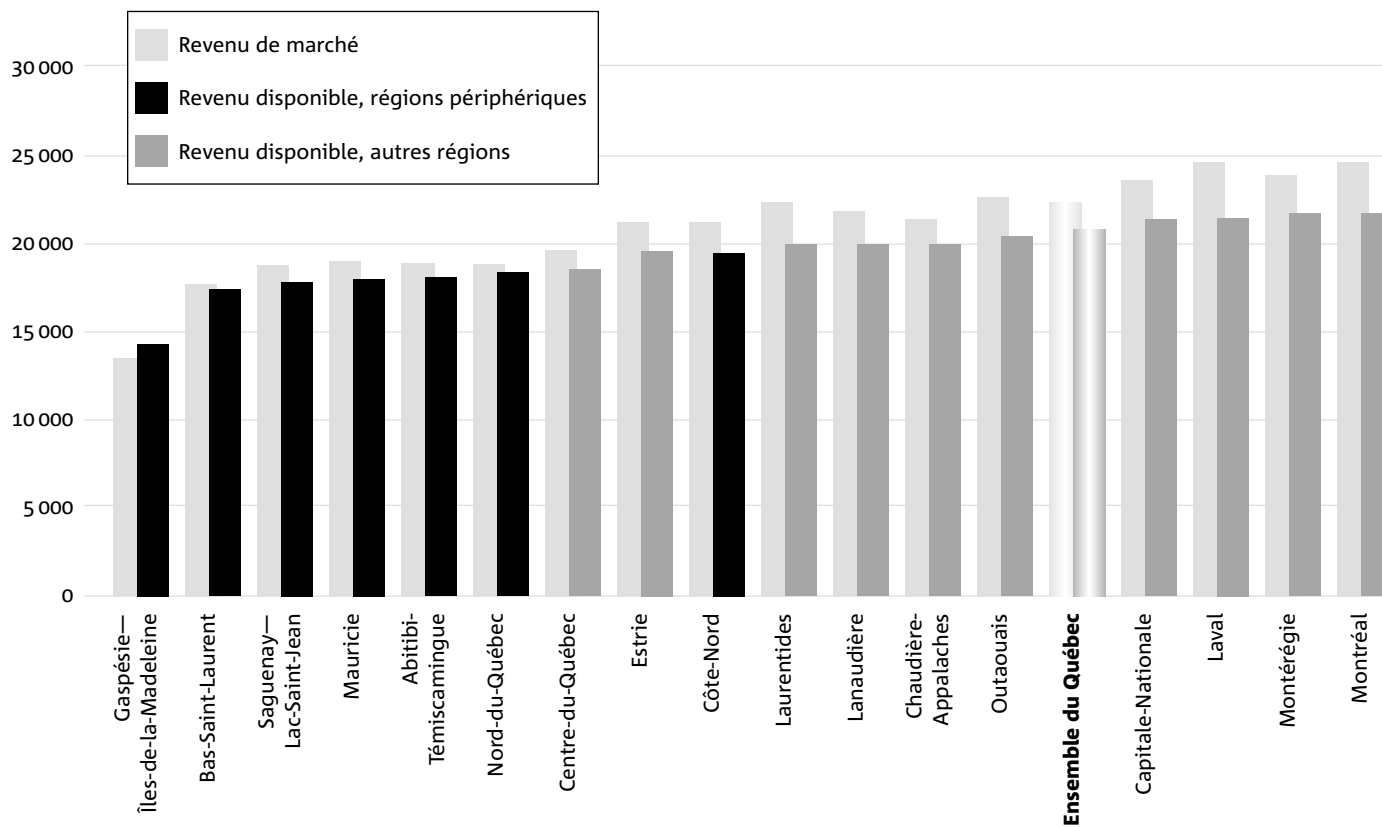


Source: ISQ

* Les données pour la Côte-Nord et le Nord-du-Québec ne sont pas disponibles pour le groupe des 15-24 ans.

Figure 4

Revenu *per capita* avant impôts et transferts (revenu de marché) et après impôts et transferts (revenu disponible) dans les régions du Québec, 2002



Source: ISQ et calculs des auteurs

Fait important, compte tenu des différentiels économiques entre les régions du Québec, les transferts gouvernementaux et le système fiscal progressif agissent *de facto* comme une péréquation régionale relativement efficace. Au chapitre des revenus de marché (avant impôts et transferts), les disparités régionales au Québec vont de 58 % seulement du revenu du Québécois moyen pour la région Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine à 108 % à Montréal, un écart important de 50 points de pourcentage. Lorsque l'on tient compte de l'impact redistributif du système fiscal et des transferts gouvernementaux, on constate que les disparités régionales sont significativement amoindries. Elles s'échelonnent de 70 % de la moyenne pour la région Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine à 106 % pour Montréal, un écart de 36 points de pourcentage¹⁵. C'est dans les régions périphériques que l'impact de la redistribution publique est le plus important. Elle rapproche la région Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine de

¹⁵ Il est important de noter que ces données ne tiennent pas compte des différentiels régionaux dans le niveau des prix. Ces chiffres surestiment donc vraisemblablement l'ampleur des disparités régionales en termes de bien-être économique (nous reviendrons sur cette question).

l'ensemble du Québec de 13 points de pourcentage, et le Bas-Saint-Laurent et le Nord-du-Québec, de 7 points. En particulier, on remarque que la région Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine est la seule pour laquelle le revenu disponible est supérieur au revenu de marché (figure 4).

Les données sur les paiements de transfert par habitant respectent elles aussi la hiérarchie régionale tracée par les données sur le taux de chômage, ce qui constitue une illustration à la fois des problèmes économiques de certaines régions et du coût que ces problèmes économiques engendrent pour l'ensemble des contribuables québécois. Alors qu'un résident de l'Outaouais recevait en moyenne 3 752 \$ de transferts gouvernementaux en 2002, un Gaspésien en recevait 2 500 \$ de plus en moyenne, soit 6 341 \$. Dans les autres régions périphériques cependant, les écarts par rapport à l'ensemble du Québec sont moindres, se situant entre environ 350 \$ par personne au Saguenay—Lac-Saint-Jean et environ 900 \$ par personne dans le Bas-Saint-Laurent.

Dans le cadre de ce court portrait statistique, une dernière considération retiendra notre attention : les disparités régionales ont-elles tendance à augmenter ou à diminuer ? En d'autres termes, les régions du Québec *convergent-elles*¹⁶ ? La figure 5 montre bien que les données de chômage depuis le début des années 1960 ne permettent pas de déceler une tendance claire à la convergence entre les régions au Québec. Les régions périphériques présentaient un taux de chômage supérieur au taux de chômage québécois en 1961, et des écarts similaires pouvaient être observés en 2000¹⁷. En fait, parmi les régions périphériques, seul le Saguenay—Lac-Saint-Jean a vu son taux de chômage se rapprocher progressivement de la moyenne québécoise. Les autres régions périphériques ont connu des différentiels parfois élevés et parfois faibles, sans pour autant présenter de tendance visible à la convergence selon ce critère. Seul le Grand-Montréal a maintenu un taux de chômage inférieur à l'ensemble du Québec pour toutes les années représentées, quoique avec une tendance à la convergence. L'Outaouais, l'Estrie et le Grand-Québec ont vu leur taux de chômage osciller autour de la moyenne tout au long de la période.

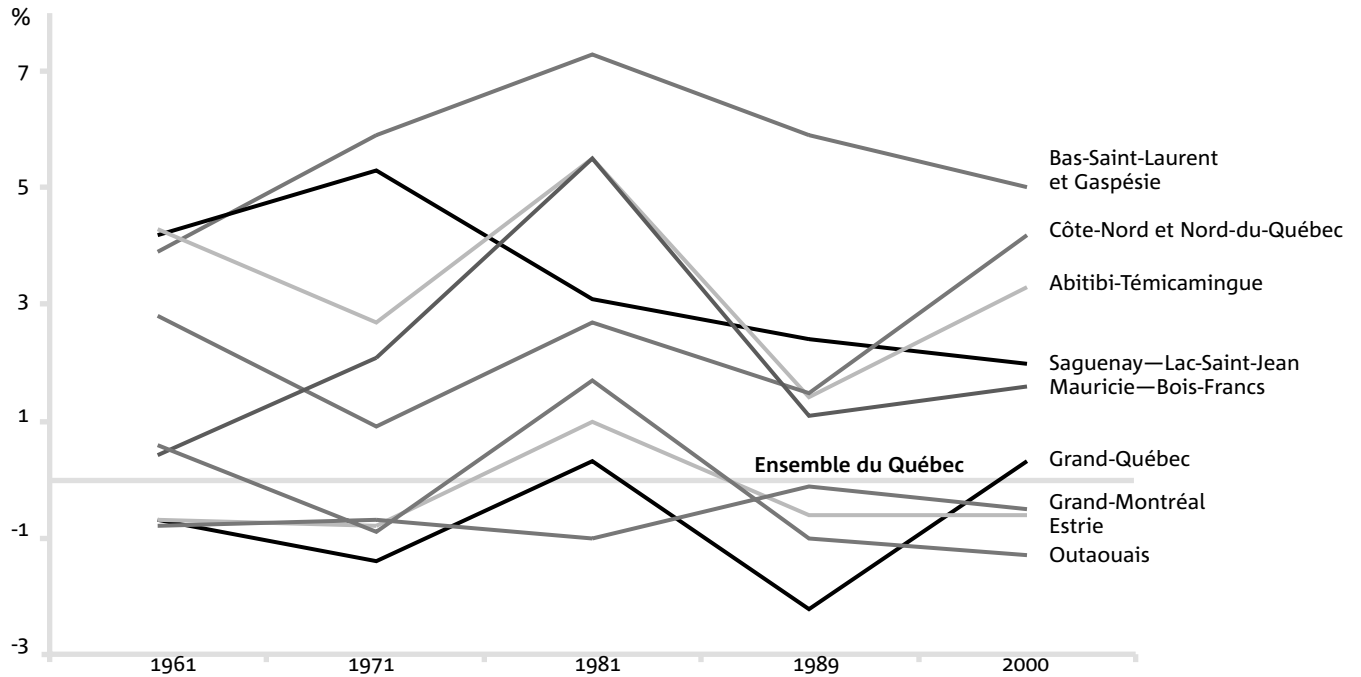
Compte tenu des différentiels économiques entre les régions du Québec, les transferts gouvernementaux et le système fiscal progressif agissent de facto comme une péréquation régionale relativement efficace.

¹⁶ La question de la convergence des économies nationales et infra-nationales occupe une place de choix dans la littérature économique depuis quelques années. Voir notamment Coulombe et Tremblay (2001) pour une application aux provinces canadiennes. En règle générale, la littérature sur la convergence utilise le PIB *per capita* comme variable pour tester l'idée que les régions ont tendance à se rapprocher progressivement de la moyenne. Dans le cas du Québec, nous ne disposons malheureusement pas de données de PIB pour les régions. Nous devons donc nous tourner vers deux variables alternatives : le taux de chômage et les revenus *per capita*. Compte tenu de la disponibilité des données au moment de produire la présente étude, nous utilisons les données de chômage en longue période (depuis 1961) et les données de revenu *per capita* pour les tendances récentes (depuis 1995).

¹⁷ Cette observation est corroborée par Jean (1989), selon qui la convergence (définie notamment par le taux de chômage) n'a joué ni au Québec ni au Canada. C'est aussi l'opinion de Rosenberg (1993) en ce qui a trait aux régions canadiennes. L'existence ou la non-existence d'une convergence dépend toutefois de la variable utilisée. Par exemple, Coulombe et Lee (1998) observent quant à eux une convergence du revenu personnel disponible (qui tient compte de l'action redistributive des gouvernements) entre les régions du Canada.

Figure 5

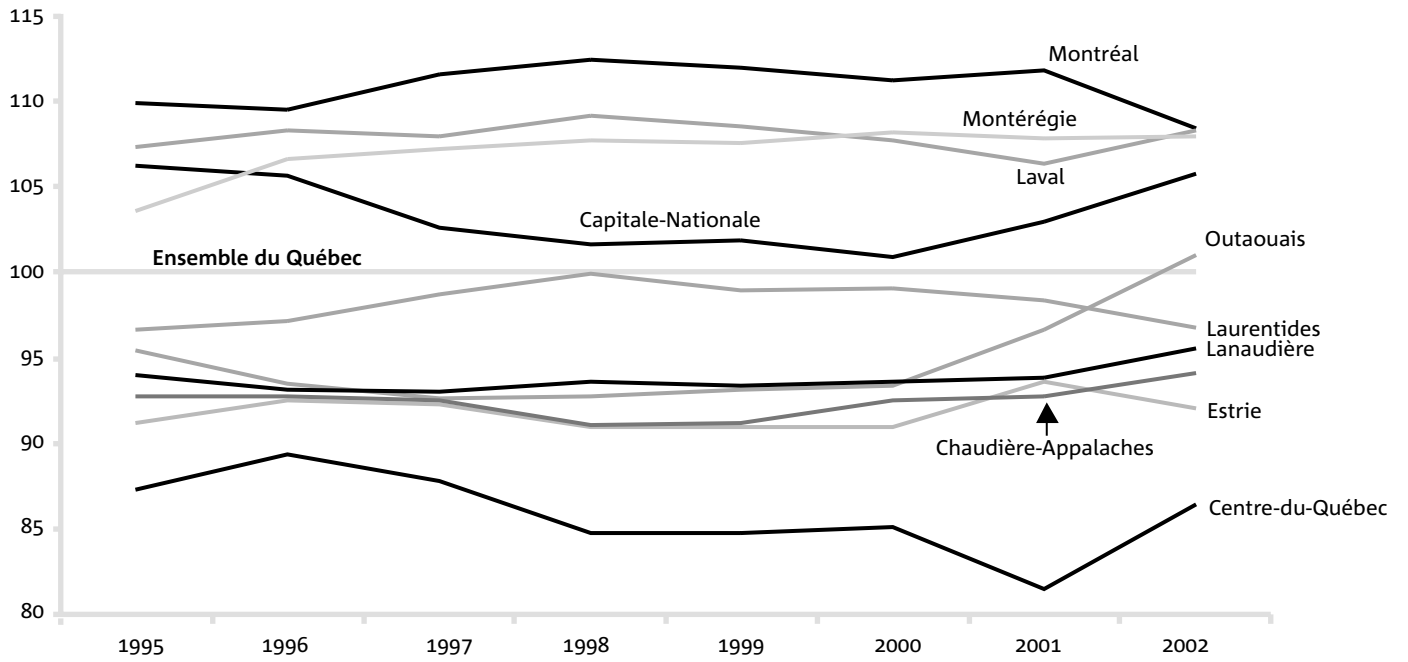
Taux de chômage, différence (en points de pourcentage) par rapport au taux de chômage de l'ensemble du Québec, 1961-2000



Source: Ministère des Finances du Québec, *Budget 2000-2001*

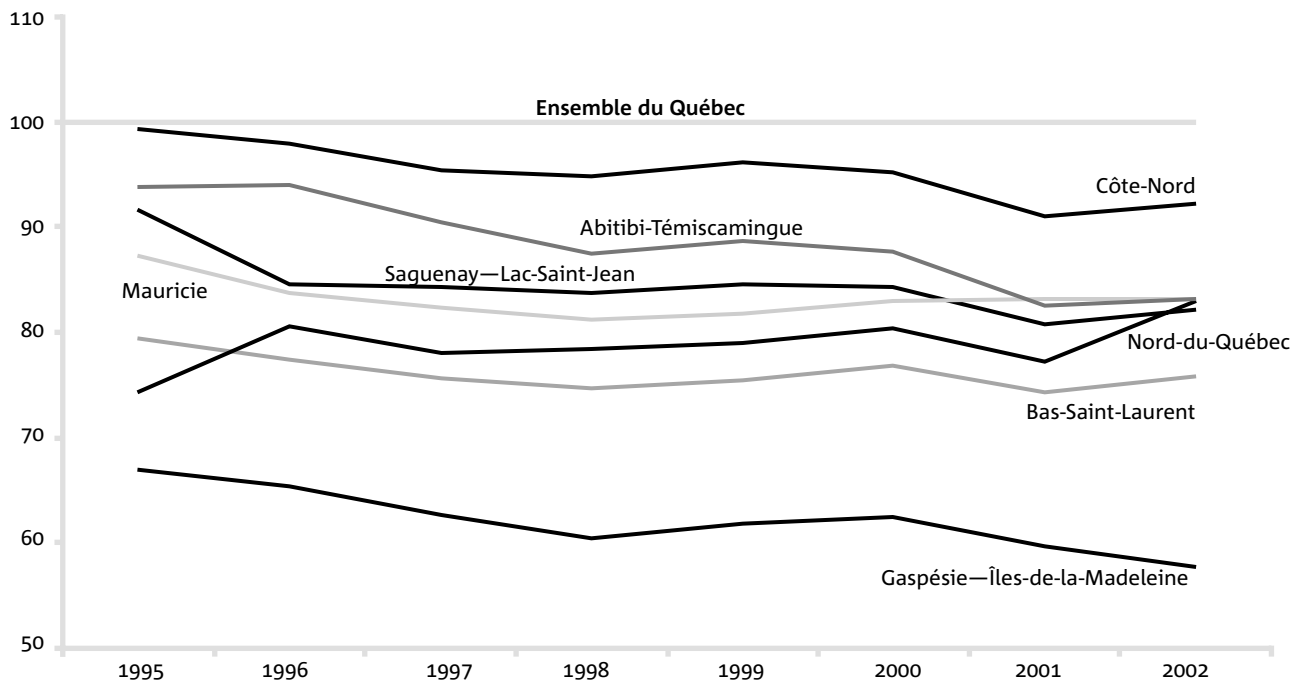
Qu'en est-il de la situation récente, alors que la problématique des régions (notamment des régions périphériques) a fait couler beaucoup d'encre? Au chapitre du revenu de marché (avant impôts et transferts) par habitant, seules cinq régions administratives se situent au-dessus de la moyenne québécoise: Montréal, Montérégie, Laval, Capitale-Nationale et, depuis 2002, Outaouais (figure 6). Les trois régions du Grand-Montréal présentent un écart relativement stable au cours de la période, de même qu'une remarquable «convergence» en 2002. Après un recul en début de période (particulièrement marqué pour la région de Québec), les deux «capitales nationales» présentent un décollage spectaculaire depuis 2000. Quant aux autres régions non périphériques, leur position relative est demeurée stable, à deux exceptions près: les Laurentides – qui se sont considérablement rapprochées de la moyenne vers le milieu de la période – et le Centre-du-Québec, qui s'est éloigné sensiblement du reste du groupe. En fait, en termes de revenu de marché, cette dernière région présente une position relative comparable à certaines régions périphériques.

Figure 6
Revenu de marché par habitant,
régions non périphériques, 1995-2002



Source: ISQ et calculs des auteurs

Figure 7
Revenu de marché par habitant,
régions périphériques, 1995-2002



Source: ISQ et calculs des auteurs

Dans le cas du Québec, de manière générale, ce sont les régions métropolitaines-adjacentes qui connaissent présentement une période de croissance importante, alors que les régions périphériques en connaissent une de stagnation, voire de décroissance.

Quant aux régions périphériques, elles ne présentent pas de signe de convergence depuis 1995 au chapitre du revenu de marché; au contraire (figure 7). À l'exception notable du Nord-du-Québec, toutes les régions périphériques ont vu leur position relative se détériorer de 1995 à 2002. Les régions Côte-Nord, Abitibi-Témiscamingue et Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine ont connu des tendances baissières particulièrement senties.

Cette section nous a permis de décrire les tendances démographiques et économiques récentes qui caractérisent les dix-sept régions administratives du Québec. Comme on l'observe ailleurs au Canada et dans le monde, les trajectoires des différentes régions diffèrent selon que ces régions sont métropolitaines, métropolitaines-adjacentes ou périphériques. Dans le cas du Québec, de manière générale, ce sont les régions métropolitaines-adjacentes qui connaissent présentement une période de croissance importante, alors que les régions périphériques en connaissent une de stagnation, voire de décroissance. À la section suivante, nous analysons l'impact actuel et potentiel de ce que nous appellerons le «nouvel environnement économique» sur les régions du Québec.

Le nouvel environnement économique des régions

Beaucoup de choses ont été écrites et dites sur l'impact des nouvelles tendances économiques mondiales sur les économies régionales, notamment celles des régions périphériques. Ces tendances émergentes ont été accompagnées de beaucoup de promesses pour ces dernières : les nouvelles technologies de l'information et des communications (NTIC) rendent l'information disponible partout sur le territoire à un coût marginal très faible et elles permettent la communication instantanée entre les individus et entre les entreprises, peu importe leur localisation géographique ; le libre-échange ouvre de nouveaux marchés aux entreprises des régions ; « l'économie du savoir » permet une nouvelle diversification des économies régionales ; etc. Or, les constats que nous avons mis en lumière dans la section précédente pour les régions du Québec ne permettent pas d'entrevoir un « miracle régional » imminent dans la foulée de ces nouvelles tendances.

Cette section aborde tour à tour quatre grandes tendances économiques caractéristiques de la période actuelle – le libre-échange et la mondialisation des marchés, les NTIC, l'« économie du savoir » et la transition démographique. Ces tendances sont suffisamment importantes pour que l'on parle aujourd'hui d'un nouveau paradigme en matière de développement régional, qui succède en quelque sorte aux trois grands courants de pensée présentés dans la première partie (ruralité, pôles de croissance et développement local) : le « paradigme régional-international¹⁸ ».

3.1 Libre-échange et mondialisation

Le Québec et le Canada sont entrés de plain-pied dans la mouvance de la « mondialisation des marchés » par la signature de l'Accord de libre-échange (ALE) avec les États-Unis en 1986, puis de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) incluant le Mexique en 1993. Pour une région donnée, le libre-échange a deux conséquences principales. D'une part, l'ouverture des frontières à la libre circulation des marchandises a pour effet d'ouvrir de nouveaux débouchés pour les

¹⁸ Voir notamment Catin et Djondang (1992) et notre discussion dans Joanis *et al.* (2004).

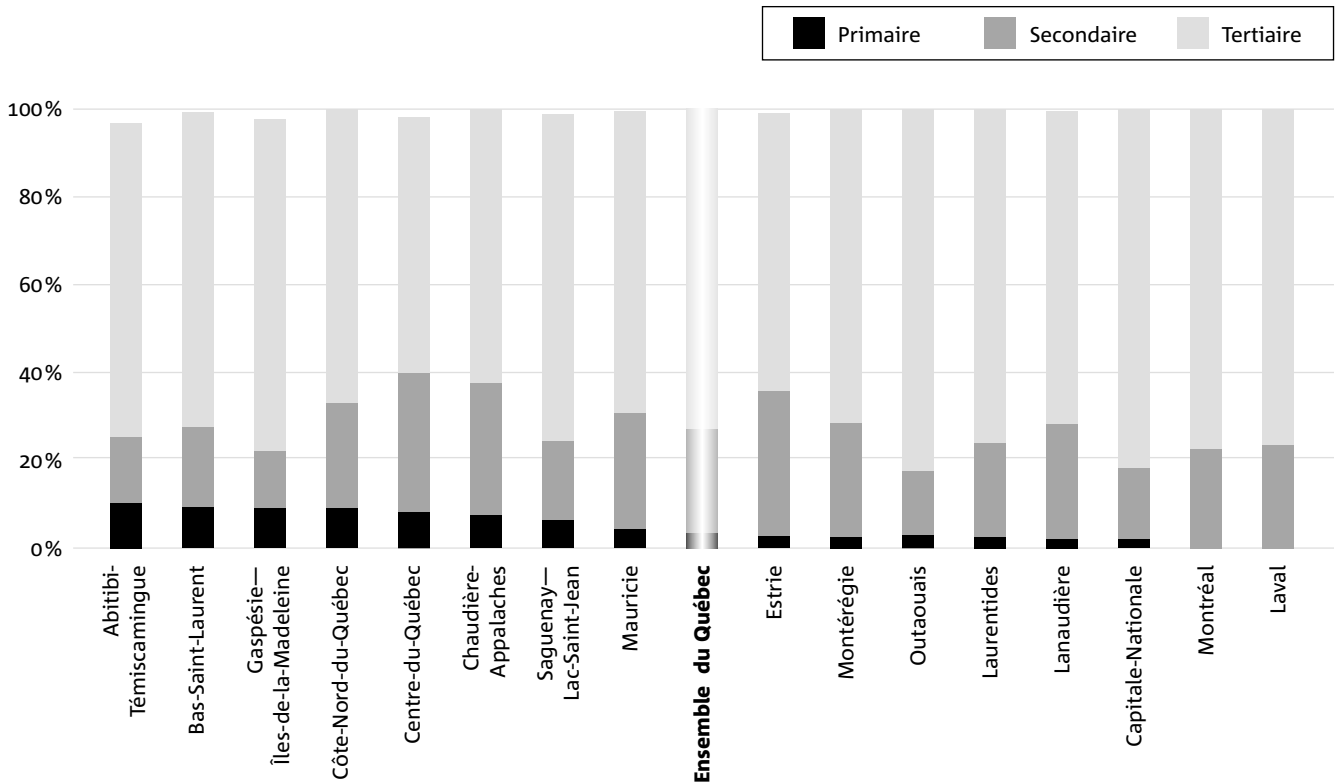
Le secteur primaire ne représente que 11,2 % de l'emploi en Abitibi-Témiscamingue, région où ce pourcentage est le plus élevé.

produits des entreprises locales. D'aucuns s'entendent pour créditer le libre-échange de la croissance importante des exportations québécoises et canadiennes au cours de la dernière décennie, qui a été le facteur déterminant de la bonne tenue de l'économie dans son ensemble. D'autre part, cependant, le libre-échange expose les entreprises locales à une concurrence accrue venue du reste du monde.

L'impact du libre-échange sur les régions du Québec, dont les structures industrielles diffèrent sensiblement, n'est donc pas uniforme. La capacité pour une région de tirer profit du nouvel environnement amené par le commerce international dépend non seulement de la productivité des entreprises locales et de leur capacité à exporter leur production mais également de la propension des entreprises étrangères à tirer elles aussi profit de ces nouvelles opportunités. Or, en particulier dans les secteurs primaire et secondaire, les faibles coûts de main-d'œuvre et des localisations parfois plus avantageuses ont permis à des pays émergents de s'imposer dans des secteurs industriels qui étaient, il n'y a pas si longtemps, les piliers des économies québécoise et canadienne. On n'a qu'à penser aux industries liées à l'extraction des ressources ou encore à des secteurs manufacturiers traditionnels comme le textile. Dans un tel contexte, il n'est donc pas étonnant d'observer un déclin des économies des régions périphériques (axées sur le secteur primaire) ou encore de certaines zones urbaines anciennes (Trois-Rivières, par exemple).

Le graphique de la figure 8 confirme que c'est dans les régions périphériques que le secteur primaire est le plus important, à l'exception peut-être de la Mauricie qui se situe très près de la moyenne québécoise. De plus, la région Chaudière-Appalaches a un secteur primaire relativement important même si elle ne fait pas partie des régions périphériques. Le secteur primaire ne représente toutefois que 11,2 % de l'emploi en Abitibi-Témiscamingue, la région où ce pourcentage est le plus élevé. Deux régions périphériques présentent aussi une sur-représentation du secteur secondaire dans leur économie par rapport à l'ensemble du Québec : la Côte-Nord (et le Nord-du-Québec) et la Mauricie. Les quatre autres régions périphériques présentent plutôt une sous-représentation relative du secteur secondaire. Le secteur tertiaire occupe une majorité de la population dans toutes les régions du Québec. En général, les régions périphériques ont dans ce secteur une part de leur emploi total semblable à celle de l'ensemble du Québec. Cependant, la Mauricie et la Côte-Nord (et le Nord-du-Québec) présentent une sous-représentation relative de ce secteur.

Figure 8
Part d'emplois dans les secteurs primaire, secondaire et tertiaire dans les régions du Québec, 2001



Source: ISQ et calculs des auteurs

Note: Les totaux sont inférieurs à 100 % pour certaines régions en raison de la non-divulgence de certaines données par l'ISQ lorsque la population est inférieure à 1 500 dans une catégorie donnée.

Les régions du Québec diffèrent également au chapitre des destinataires de leurs expéditions manufacturières. Dans toutes les régions périphériques (ainsi que dans les Laurentides, en Outaouais et en Estrie), plus de 50 % des expéditions manufacturières sont destinées à l'étranger¹⁹. Dans la région de la Côte-Nord, par exemple, les trois quarts des expéditions sont destinées à l'étranger, 15 % au Québec et moins de 10 % au reste du Canada. Seulement deux régions périphériques (le Nord-du-Québec et le Bas-Saint-Laurent) expédient plus de 30 % de leur production manufacturière au Québec. À l'exception de Montréal, Chaudière-Appalaches, Laval et Lanaudière dont le Québec est la principale destination des expéditions manufacturières, l'économie des régions du Québec est d'abord orientée vers l'étranger.

¹⁹ Source: ISQ, moyenne de 1995 et 1997

Les NTIC facilitent les échanges d'informations entre la périphérie et le centre au bénéfice de la périphérie, mais elles exacerbent également la concurrence entre les régions.

Le libre-échange et la « mondialisation » amènent les économies à se spécialiser dans les secteurs industriels où elles présentent des avantages. Disposant d'un « réservoir » de main-d'œuvre aujourd'hui parmi les plus éduquées au monde – résultat d'un rattrapage spectaculaire depuis les années 1960 –, le Québec est bien positionné pour tirer profit de cet avantage, qui est particulièrement crucial dans le secteur tertiaire.

3.2 Les technologies de l'information

La généralisation des NTIC dans les économies industrialisées ces dernières années vient renforcer deux tendances aussi attribuables au libre-échange : la croissance de la productivité et la fluidité des échanges. En particulier, les NTIC favorisent les échanges de connaissances, qui constituent la pierre angulaire du secteur tertiaire supérieur. Ainsi, à l'instar de la mondialisation, les NTIC modifient l'environnement économique de deux manières contradictoires pour les régions : elles facilitent les échanges d'informations entre la périphérie et le centre au bénéfice des entreprises de la périphérie, mais elles exacerbent également la concurrence entre les régions en favorisant la circulation de l'information.

Cela dit, il est incontestable que le développement des NTIC représente un ensemble d'opportunités pour toutes les régions. Par contre, les NTIC ont plutôt tendance à consolider une autre tendance structurelle qui est à l'œuvre depuis déjà plusieurs décennies (voire plusieurs siècles) : l'urbanisation. De façon plus spécifique, les NTIC permettent une certaine décentralisation des milieux de travail et des unités de production, à l'intérieur cependant de zones où un navettage occasionnel est possible à un coût acceptable. En effet, l'accès à l'information « codifiée » que permettent les NTIC ne remplace pas l'accès à l'information « tacite » qui requiert toujours la proximité physique des personnes²⁰. Au Québec, l'expansion de la population de Trois-Rivières et de Sherbrooke (sur laquelle nous reviendrons à la section suivante) est compatible avec cette description de l'impact territorial des NTIC puisque ces deux villes de taille moyenne sont situées à une distance de navettage raisonnable de Montréal. Dans une moindre mesure, Rimouski peut aussi être vue comme faisant partie d'une zone de navettage occasionnel acceptable autour de Québec.

²⁰ En effet, le stock de connaissances se communique par effets d'entraînement (*spillovers*), ce qui requiert la proximité, les masses critiques, le face à face, la variété des activités, etc.

Il importe cependant de comprendre que les NTIC réduisent le « coût de transport » d'un seul type de bien, qui est toutefois un facteur de production de plus en plus important : l'information. Elles n'affectent pas directement les coûts de transport des personnes et des marchandises. Les NTIC, si elles contribuent à l'accroissement de la productivité de tous les secteurs industriels (quoique inégalement), ne semblent donc pas susceptibles d'avoir un impact relatif important sur les économies régionales basées sur les secteurs primaire et secondaire.

3.3 L'« économie du savoir »

Comme nous venons de le voir, les NTIC peuvent donc avoir pour effet – contrairement à ce que l'on pourrait croire à première vue – de renforcer la zone d'influence des grands centres urbains. Le caractère crucial de l'urbanisation (voire de la grande urbanisation) constitue également l'une des caractéristiques principales de ce qu'il est convenu d'identifier comme la « nouvelle économie » ou « économie du savoir ». Caractérisées par un rôle central des technologies de pointe (NTIC et autres) et des connaissances de haut niveau, les entreprises de la « nouvelle économie » ont tendance à se concentrer à proximité des centres de production des connaissances et de l'innovation, notamment les universités et les centres de recherche. L'exemple du Massachusetts est particulièrement éloquent à cet égard. Dans une moindre mesure, avec ses secteurs industriels de pointe (bio-pharmaceutique, aérospatiale, etc.) et ses quatre universités²¹, Montréal se développe aussi sur ce modèle, relativement conforme à la théorie des grappes industrielles – et donc des pôles de croissance – abordée dans la première partie (Martin, 2003).

L'éducation est donc un intrant central de cette « nouvelle économie ». La figure 9 illustre bien que la part de la population ayant effectué des études universitaires est en croissance dans toutes les régions du Québec. Il existe toutefois entre elles des disparités importantes à cet égard, reflétant autant de positions différentes sur l'échiquier concurrentiel de la « nouvelle économie ». Alors que plus de 20 % des Montréalais détenaient un diplôme universitaire en 2001, cette proportion n'était que de 6 % pour la région Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine. En fait, toutes les régions périphériques présentaient en 2001 un taux de 10 % ou moins alors que la moyenne québécoise s'élevait à 14 %. Comme le souligne l'OCDE (2002), il n'est toutefois pas nécessaire pour toutes les régions de présenter une proportion d'universitaires équivalente à celle des grands centres. Compte tenu de la structure industrielle des régions périphériques, l'éducation secondaire

Alors que plus de 20 % des Montréalais détenaient un diplôme universitaire en 2001, cette proportion n'était que de 6 % pour la région Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine.

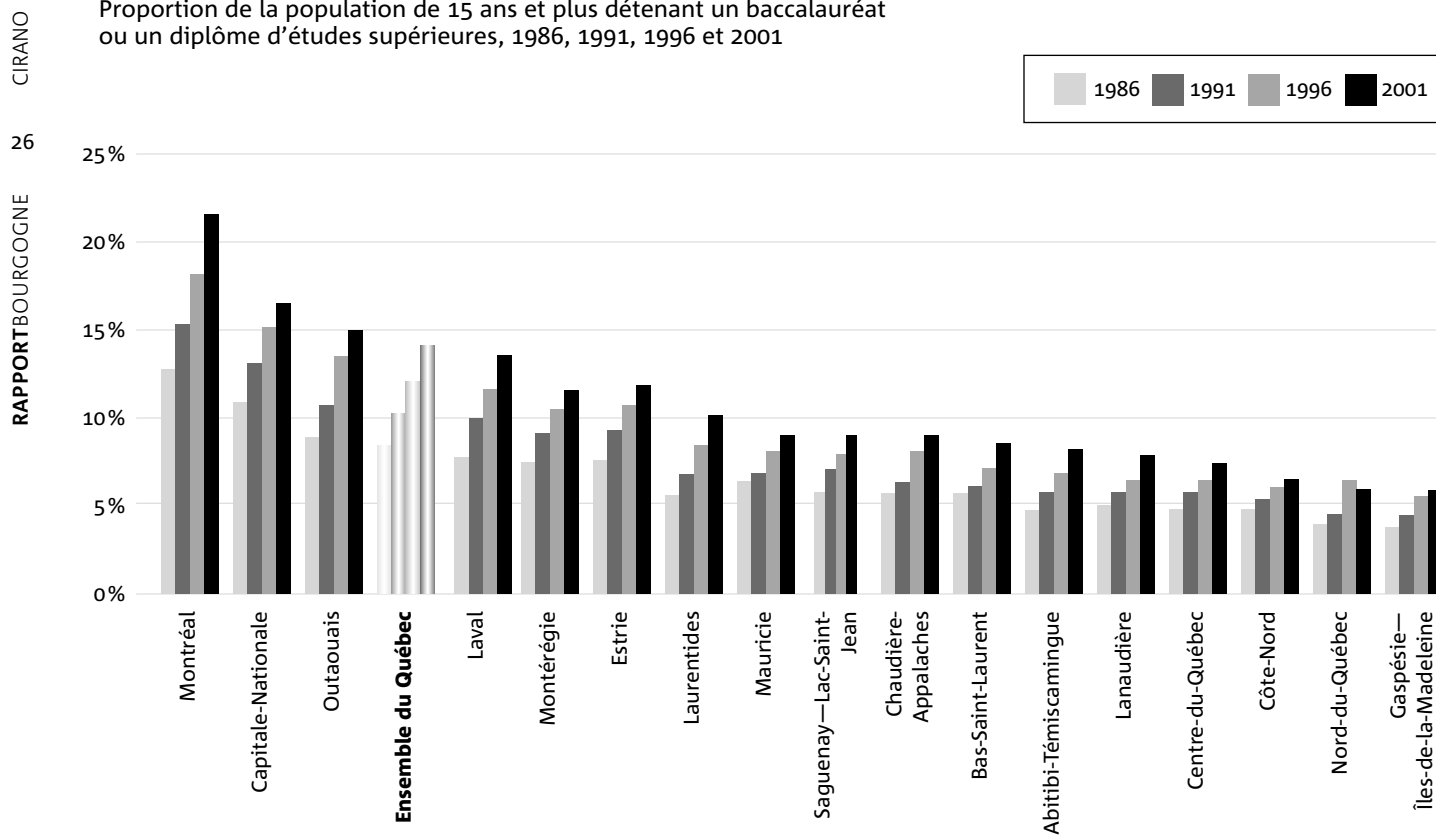
²¹ L'Université de Sherbrooke et l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) peuvent aussi être vues comme faisant partie des institutions de haut savoir du Grand-Montréal.

(notamment professionnelle) et collégiale est autant sinon plus importante que la formation universitaire. Au Québec, les régions Chaudière-Appalaches et Lanaudière présentent en effet à la fois une performance économique bien au-dessus de la moyenne et un pourcentage de diplômés universitaires inférieur à la moyenne.

Il importe enfin de noter qu'à l'instar du libre-échange et des NTIC, l'éducation a des impacts contradictoires sur les régions. Si, d'une part, l'éducation améliore la position concurrentielle d'une région dans la « nouvelle économie », elle a également pour effet, d'autre part, d'accroître la mobilité de la population. Or, une population éduquée et mobile devient beaucoup plus sensible aux disparités économiques entre les régions. La croissance de l'éducation présente donc elle aussi à la fois des opportunités et d'importants défis pour les régions périphériques.

Figure 9

Proportion de la population de 15 ans et plus détenant un baccalauréat ou un diplôme d'études supérieures, 1986, 1991, 1996 et 2001



Source : ISQ et calculs des auteurs

3.4 La transition démographique

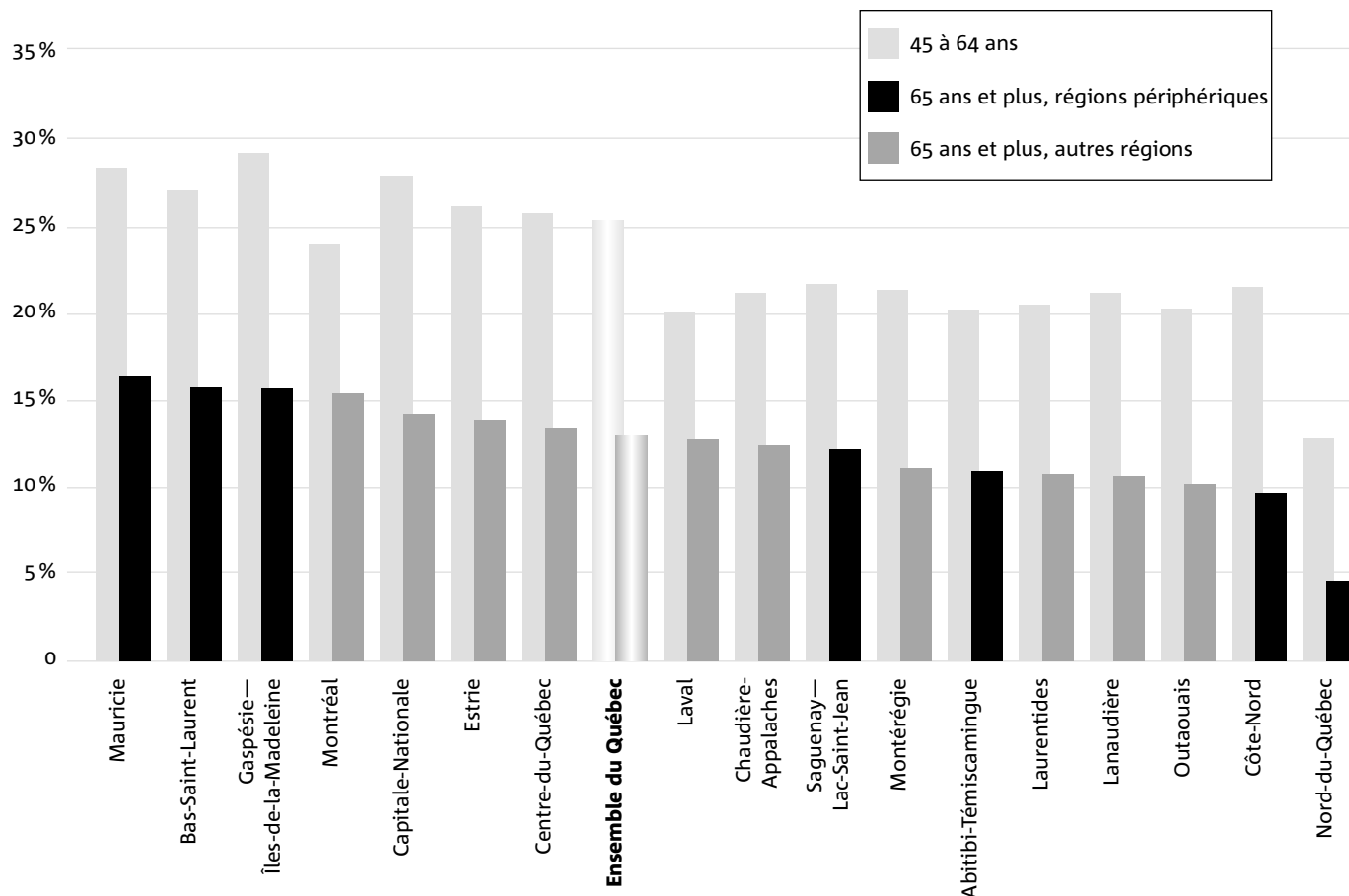
Dernier grand facteur structurel qui façonne l'environnement économique contemporain des régions, la transition démographique apparaît aussi comme un vecteur de défis importants mais également d'opportunités. Phénomène très bien documenté, la transition démographique que vivent présentement tous les pays industrialisés se caractérise par un vieillissement de la cohorte du « baby boom » (née après la Deuxième Guerre mondiale) et son remplacement partiel uniquement par de nouvelles générations d'âge actif. Les deux principaux effets appréhendés de ce vieillissement de la population ont trait à la croissance du ratio de dépendance et à son impact sur les finances publiques (entre autres, croissance des dépenses de santé et réduction potentielle des revenus fiscaux) ainsi qu'à une réduction de la croissance de l'offre de travail (pouvant notamment mener à une hausse des salaires et à des pénuries de main-d'œuvre).

La transition démographique affecte les régions du Québec de façon inégale. Les régions Mauricie, Bas-Saint-Laurent et Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine présentent une population particulièrement vieillissante, occupant les trois premiers rangs au chapitre de la part de la population âgée de 65 ans et plus dans la population totale (figure 10). En particulier, l'agglomération de Trois-Rivières – anciennement l'un des principaux centres industriels du Canada – est aujourd'hui la plus âgée du pays. Au contraire, les autres régions périphériques (Saguenay—Lac-Saint-Jean, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord et Nord-du-Québec) figurent parmi les régions les plus « jeunes » du Québec.

En ce qui a trait au « vieillissement de la population » comme tel, incarné par la croissance de la part de la population âgée, le portrait est légèrement différent. À l'exception du Nord-du-Québec, les régions périphériques se caractérisent par un vieillissement important de leur population. Entre 1991 et 2003, la part de la population de 65 ans et plus a crû de 2,3 points de pourcentage dans l'ensemble du Québec. Selon cet indicateur, il y a eu vieillissement de la population dans toutes les régions du Québec. Alors que cette augmentation n'était que de 0,9 point à Montréal, elle était supérieure à 3 dans toutes les régions périphériques sauf le Nord-du-Québec (1,6). Il importe toutefois de noter que certaines régions parmi les plus dynamiques du Québec (Laval, Lanaudière, Capitale-Nationale et Montérégie) ont connu entre 1991 et 2003 une croissance de la part de leur population âgée supérieure à la moyenne québécoise.

À l'exception du Nord-du-Québec, les régions périphériques se caractérisent par un vieillissement important de leur population.

Figure 10
Part de la population de 45 à 64 ans et de 65 ans et plus, dans les régions du Québec, 2001



Source: ISQ et calculs des auteurs

Au-delà de la proportion actuelle de personnes âgées et de la croissance de cette proportion, un autre groupe d'âge peut avoir une incidence particulière sur le marché du travail dans une région : les 45-64 ans. Les travailleurs de ce groupe d'âge sont généralement moins éduqués que les cohortes suivantes et ils peuvent éprouver plus de difficulté à relever les défis de la « nouvelle économie », caractérisée par des conditions de travail moins stables. Les données du dernier recensement montrent que ce groupe d'âge est sur-représenté par rapport à l'ensemble du Québec dans toutes les régions périphériques sauf l'Abitibi-Témiscamingue et le Nord-du-Québec (figure 10). La structure par âge de la Mauricie, du Bas-Saint-Laurent et de la région Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine est donc non seulement caractérisée par une proportion importante de personnes âgées mais également par une proportion importante de 45-64 ans, ce qui implique que le vieillissement de la population continuera à se faire sentir de façon particulièrement aiguë dans ces régions au cours des prochaines années.

L'impact du «vieillessement de la population» sur les régions périphériques est incertain et dépend de plusieurs impondérables. Vidées de leur population active, certaines petites agglomérations pourraient disparaître avec le vieillissement de leurs derniers habitants. Cependant, il est aussi possible de voir dans la retraite des «baby boomers» – qui sera indiscutablement une génération de personnes âgées beaucoup mieux nantie que les précédentes – des opportunités pour les régions périphériques. En effet, ces régions pourraient devenir des destinations privilégiées pour les retraités (notamment ceux qui en sont originaires) désireux de quitter la ville après de nombreuses années passées à y travailler. Un tel déplacement aurait pour effet de déplacer en région une population nantie désireuse de consommer une variété de services. Bien entendu, la réalisation d'une telle tendance demeure hypothétique, notamment en raison de l'importance que représente la proximité des services de santé spécialisés pour plusieurs personnes âgées.

Par ailleurs, le ralentissement de la croissance de la population active peut également apparaître comme une tendance compatible avec la décroissance de l'emploi que l'on observe dans plusieurs régions périphériques et qui peut sembler relativement inéluctable (Polèse et Shearmur, 2002) en raison de la tertiarisation de l'économie et des hausses de productivité dans les secteurs primaire et secondaire (qui réduit leurs besoins de main-d'œuvre).

3.5 Synthèse des forces et faiblesses des régions du Québec

Nous avons jusqu'ici analysé une variété de données régionales québécoises, qui nous ont permis de mettre en lumière les trajectoires différentes – voire divergentes – des ensembles régionaux qui composent le Québec. Alors que Montréal et sa région métropolitaine-adjacente connaissent un nouvel essor lié à leur capacité de rivaliser avec les autres métropoles nord-américaines (et ailleurs dans le monde) au sein d'un environnement compétitif où les connaissances et les économies d'agglomération constituent la base de la croissance, les régions périphériques font face à des problèmes économiques préoccupants : taux de chômage élevé (en particulier chez les jeunes), faible revenu par habitant, dépendance aux transferts, diminution de la population, etc.

Cependant, il est aussi possible de voir dans la retraite des «baby boomers» – qui constitueront indiscutablement une génération de personnes âgées beaucoup mieux nantie que les précédentes – des opportunités pour les régions périphériques.

Si Montréal partage plusieurs des conditions favorables qui caractérisent sa région adjacente, elle connaît à certains égards des difficultés comparables aux régions périphériques (population âgée, chômage).

Le tableau 2 présente une synthèse des indicateurs socio-économiques dont nous avons discuté dans les deux dernières sections (13 indicateurs, voir détails en annexe). Le gris très pâle indique que la région connaît une situation relativement favorable en ce qui a trait à l'indicateur en question (six premières positions parmi les dix-sept régions administratives). Le noir indique que la région se situe parmi les cinq dernières régions du Québec selon l'indicateur en question. Le gris foncé indique une position mitoyenne.

La situation favorable de la région métropolitaine-adjacente de Montréal et des « capitales nationales » ressort clairement de ce portrait d'ensemble. La situation de l'île de Montréal apparaît quant à elle mitigée. Si Montréal partage plusieurs des conditions favorables qui caractérisent sa région adjacente, elle connaît à certains égards des difficultés comparables aux régions périphériques (population âgée, chômage). Ce constat est confirmé par l'OCDE (2004). En effet, Montréal se classe aujourd'hui au 44^e rang parmi 65 villes étudiées par l'OCDE pour le PIB réel par habitant, au 49^e rang pour la productivité et au 46^e rang pour le taux d'emploi. Montréal présente également le plus bas pourcentage de diplômés universitaires (groupe d'âge 25-64 ans) des grandes villes canadiennes (OCDE, 2004).

Les régions périphériques occupent incontestablement le bas de ce « classement » indicatif (à l'exception notable de leur degré d'ouverture à l'étranger). Par contre, si les régions périphériques présentent des conditions macroéconomiques semblables, là s'arrêtent cependant les généralisations à leur sujet. Les régions périphériques du Québec sont en effet plus hétérogènes qu'on le croit généralement en ce qui a trait à leur population et à leur structure industrielle. On peut, par exemple, les regrouper de la manière suivante :

- Mauricie, Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent : secteur secondaire important et déprimé, économie en phase de reconversion, population vieillissante ;
- Saguenay—Lac-Saint-Jean et Abitibi-Témiscamingue : secteur primaire important, économie tournée vers l'étranger, contexte international difficile, population relativement jeune ;
- Côte-Nord et Nord-du-Québec : secteurs primaire et secondaire importants, contexte international difficile, territoire peu développé, population jeune (notamment en raison de l'importante présence autochtone).

Nous retenons de cet exercice de synthèse l'importance d'adopter des politiques de développement économique qui tiennent adéquatement compte de la dimension territoriale de la capacité du Québec à faire face à son nouvel environnement économique. La prochaine partie aborde les implications de ce nouvel environnement pour les politiques régionales.

Tableau 2
Classement des régions administratives du Québec
selon certains indicateurs de performance

	Croissance démographique	Taux de chômage	Taux de chômage (15-24 ans)	Revenu de marché <i>per capita</i>	Transferts <i>per capita</i>	Population de 65 ans et plus	Population de 45 à 64 ans	Croissance de la population âgée	Diplômés universitaires	Emploi tertiaire	Expéditions à l'étranger	Secteurs en difficulté	Croissance du revenu de marché
Île de Montréal													
Montréal	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Région métropolitaine-adjacente de Montréal													
Estrie	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Laval	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Lanaudière	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Laurentides	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Montérégie	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Centre-du-Québec	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Capitales nationales													
Capitale-Nationale	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Chaudière-Appalaches	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Outaouais	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Régions périphériques													
Bas-Saint-Laurent	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Saguenay—Lac-Saint-Jean	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Mauricie	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Abitibi-Témiscamingue	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Côte-Nord	■	■	**	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Nord-du-Québec	■	*	**	■	■	■	■	■	■	*	■	*	■

Source et interprétation : voir l'annexe

- Légende :**
- Situation favorable (6 premières régions)
 - Situation mitigée
 - Situation défavorable (5 dernières régions)
 - * Données combinées à celles de la Côte-Nord
 - ** Données non disponibles

Implications du nouvel environnement pour les politiques régionales

Les précédentes sections ont permis de poser un certain nombre de constats en ce qui a trait à la situation économique actuelle des différentes régions du Québec, aux politiques régionales passées et présentes au Québec, ainsi qu'au nouvel environnement économique des régions. Comment les gouvernements doivent-ils agir à la lumière de ces constats? Comme nous l'avons exposé, les gouvernements ont une longue tradition d'intervention en matière de politiques régionales au Québec. Force est toutefois de constater que les régions les plus éloignées – dont le développement s'était initialement orchestré autour des ressources naturelles – n'ont pas sensiblement amélioré leur position relative au cours du dernier demi-siècle. De nombreuses approches se sont succédé et aucune d'entre elles ne semble avoir permis à ces régions de suivre le rythme de croissance économique des régions métropolitaines, tant au Québec qu'ailleurs au Canada et dans le monde. La principale raison de cet échec ne semble toutefois pas tant résider dans le design des politiques elles-mêmes que dans les forces économiques irrésistibles qui ont été à l'œuvre au cours de cette période:

- tendance à l'urbanisation (et à la grande urbanisation en particulier);
- industrialisation du secteur agricole;
- consolidation du secteur des ressources naturelles.

Loin de s'estomper, ces tendances se sont accélérées au cours des dernières années avec l'avènement des nouvelles tendances que nous avons décrites à la section précédente. Ces nouvelles tendances, si elles posent de nouveaux défis à toutes les régions, sont venues renforcer l'importance des villes – voire des métropoles – sur l'échiquier de la croissance économique. Au Québec, cette tendance à l'urbanisation ressort non seulement des comparaisons interrégionales (deuxième partie) mais également au niveau infra-régional (tableau 3). En effet, si l'on observe les tendances démographiques récentes (1991-2001) des centres urbains de taille moyenne au Québec (hors Montréal, Québec et Gatineau), on remarque que la croissance de ces centres urbains domine la croissance de leurs régions respectives dans cinq des sept cas considérés. Par exemple, la « capitale régionale » de l'Estrie, Sherbrooke, a connu une croissance démographique de 9,3 % au cours des années 1990, soit près de trois points de pourcentage de plus que l'Estrie dans son ensemble. Les cas de Rimouski (capitale régionale du

Force est de constater que les régions les plus éloignées – dont le développement s'était initialement orchestré autour des ressources naturelles – n'ont pas sensiblement amélioré leur position relative au cours du dernier demi-siècle.

Bas-Saint-Laurent) et de Trois-Rivières (capitale régionale de la Mauricie) sont particulièrement évocateurs. Alors que leurs régions respectives ont connu un déclin démographique au cours de cette période, ces deux centres urbains ont connu une croissance démographique, de 2,1 % à Rimouski et de 0,9 % à Trois-Rivières. Bien que Sept-Îles et Gaspé aient connu une décroissance démographique au cours des années 1990, cette tendance est moins forte que dans l'ensemble de leur région respective, la Côte-Nord et Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine. Les agglomérations de Saguenay et de Rouyn-Noranda échappent toutefois à cette tendance, alors qu'elles ont connu une décroissance démographique supérieure à celle de leur région respective.

Tableau 3
Croissance de la population des centres urbains
de taille moyenne au Québec, 1991-2001

Agglomération	Région	Croissance de la population	
		Agglomération	Région
Sherbrooke (RMR)	Estrie	+ 9,3 %	+ 6,4 %
Rimouski (AR)	Bas-Saint-Laurent	+ 2,1 %	- 2,9 %
Trois-Rivières (RMR)	Mauricie	+ 0,9 %	- 1,0 %
Sept-Îles (AR)	Côte-Nord	- 0,9 %	- 4,3 %
Saguenay (RMR)	Saguenay—Lac-Saint-Jean	- 3,7 %	- 2,7 %
Rouyn-Noranda (AR)	Abitibi-Témiscamingue	- 5,9 %	- 3,3 %
Gaspé (V)	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	- 7,7 %	- 9,0 %

Sources : Statistique Canada et ISQ

Note : RMR = région métropolitaine de recensement; AR = agglomération de recensement; V = ville.

La présente section propose un certain nombre d'éléments destinés à guider la réflexion sur les politiques régionales au Québec dans le contexte du « nouvel environnement économique des régions ».

Ces nouvelles tendances, si elles posent de nouveaux défis à toutes les régions, sont venues renforcer l'importance des villes – voire des métropoles – sur l'échiquier de la croissance économique.

4.1 Quatre grands principes

Dans sa dimension territoriale, la politique économique doit prendre acte des grandes tendances évoquées précédemment. Nous retenons les quatre idées principales suivantes pour encadrer la réflexion sur la conception des politiques territoriales au Québec :

1. Reconnaître que certaines disparités régionales sont acceptables et que la politique régionale dispose de moyens limités pour agir sur celles-ci.
2. L'aménagement, la gouvernance et le fonctionnement des ensembles urbains est de première importance.
3. À cause du flux incessant d'innovations et de la variation des modalités du commerce international, la mobilité professionnelle et géographique des individus est essentielle.
4. En raison de l'environnement économique concurrentiel dans lequel évoluent les régions, la principale réforme institutionnelle à mettre en œuvre est le recours systématique à l'évaluation économique pour justifier les subventions, prêts et programmes gouvernementaux.

Nous les abordons tour à tour, ainsi que certaines mesures de politique régionale qui peuvent en découler.

1 Certaines disparités régionales sont acceptables. Lorsque l'on tient compte de toutes les sources du bien-être individuel (tant monétaires que non monétaires), certaines disparités régionales apparaissent acceptables. De la même manière qu'aucune politique sociale ne cherche à éliminer complètement les inégalités entre les revenus des individus, les politiques régionales ne doivent pas nécessairement viser à éliminer entièrement les disparités régionales observées dans les conditions économiques. Les décisions de localisation des individus tiennent non seulement compte de facteurs monétaires mais également de nombreux facteurs non monétaires, de sorte que ne pas tenir compte de ces derniers peut nous amener à surestimer les disparités régionales (Joanis *et al.*, 2004). Les conditions économiques régionales ont toujours fluctué et elles continueront de le faire, au gré de conditions de marché de plus en plus mondialisées.

Cela étant, même si les politiques régionales ont généralement un impact mineur sur le développement des régions²², ces politiques demeurent nécessaires et incontournables. Dans cette optique, la politique territoriale doit être conçue de manière à accompagner la reconversion industrielle des économies en difficulté plutôt que de prolonger indûment la vie d'industries moribondes. Une telle politique doit donc :

²² Polèse et Shearmur (2002)

- comprendre des **programmes d'aide et de subventions temporaires aux individus** afin de faciliter les transitions liées aux transformations économiques structurelles de certaines régions ;
- s'assurer que le soutien aux régions temporairement en difficulté est adéquat et que le **soutien aux régions durablement en perte de vitesse est résolument axé sur la reconversion.**

Il nous semble ici impératif de rappeler la distinction entre une politique de développement économique régional (qui nous intéresse ici) et le caractère purement redistributif de certains programmes d'aide aux populations en difficulté, ou encore des programmes axés d'abord sur le développement social – que nous ne remettons absolument pas en question.

2 Renforcer les villes. Depuis l'avènement de la « nouvelle économie » et du libre-échange, le développement économique est l'affaire des villes et de leurs zones adjacentes, de sorte que l'aménagement, la gouvernance et le fonctionnement des ensembles urbains sont de première importance. Bien que les régions rurales du Québec requièrent toute l'attention qui leur revient (et qui est incarnée par la Politique nationale de la ruralité), la croissance économique est aujourd'hui résolument urbaine. Plus particulièrement, les institutions qui régissent la gouvernance locale sont cruciales²³.

Les quatre propositions suivantes fournissent les bases d'une politique régionale qui prend acte du rôle central joué par les centres urbains :

- Exploiter les économies d'agglomération par le **développement de grappes industrielles** et l'accroissement de la densité des villes. Aujourd'hui, les régions concurrentielles au niveau mondial forment en effet des « systèmes locaux d'innovation²⁴ » qui, à partir de masses critiques, s'expriment sous forme de grappes industrielles.
- Compte tenu du rôle central que jouent les universités et les centres de recherche dans le succès des grappes industrielles et des systèmes locaux d'innovation, **favoriser les activités de liaison et de transfert entre les entreprises et les universités** (Florida et Cohen, 1999).
- **Améliorer la gouvernance des centres urbains et favoriser le parachèvement de la hiérarchie urbaine du Québec** en renforçant les institutions politiques des centres urbains et leurs ressources financières – par diverses formes de

²³ Voir notamment OCDE (2004).

²⁴ Cette terminologie est notamment utilisée par l'OCDE (2004) dans ses recommandations pour la région de Montréal, de même que par Fonteneau (s. d.) à propos du programme québécois ACCORD.

regroupements municipaux auxquels peuvent être transférées certaines responsabilités par les ordres de gouvernements supérieurs et par des transferts financiers (ou éventuellement fiscaux) adéquats, c.-à-d. que les responsabilités en matière de dépenses doivent correspondre aux sources de financement²⁵.

- Après étude de rentabilité économique (voir notre discussion ci-après), appuyer la création d'**organismes de développement économique à l'échelle des centres urbains** et de leurs zones d'influence, de manière à couvrir un territoire plus étendu (p. ex. Montréal International et la Communauté métropolitaine de Montréal dans le cas du Grand-Montréal).

3 Encourager la mobilité. À cause du flux incessant d'innovations partout dans le monde, les régions font face à des changements rapides des marchés et des technologies de production, ce qui rend essentielle la mobilité géographique et professionnelle des individus. Le nouvel environnement économique des régions est caractérisé par une concurrence accrue. Cette nouvelle réalité implique que les individus et les entreprises soient « mobiles », non seulement au sens géographique du terme mais également et surtout en ce qui a trait à la mobilité professionnelle (acquisition de connaissances et de nouvelles technologies, capacité d'adaptation à un marché du travail en mutation, etc.)²⁶.

Dans cette optique, les politiques territoriales devraient résolument :

- **Favoriser l'acquisition de capital humain** par les individus, tant par l'amélioration de la qualité des institutions de haut savoir en région lorsque les masses critiques requises sont présentes que par l'encouragement à poursuivre des études dans les « grands centres », voire à l'étranger.
- Pour les régions, **mettre l'accent sur l'attraction des nouveaux diplômés par le dynamisme régional** (p. ex. développement de systèmes locaux d'innovation) et par certaines mesures régionales spécifiques (Polèse et Shearmur, 2002) plutôt que par des entraves à la mobilité (p. ex. la culpabilisation à l'égard de l'éducation à l'extérieur de la région).

Il faut toutefois reconnaître le difficile arbitrage entre éducation et mobilité auquel font face les régions périphériques. En effet, l'éducation supérieure a des impacts contradictoires pour les régions périphériques. D'une part, les jeunes plus éduqués deviennent plus mobiles et risquent de quitter la région si cette dernière ne peut leur permettre de réaliser leurs aspirations dans la branche

²⁵ Il est important de noter que toute forme de décentralisation n'est pas nécessairement efficace (Joanis et al., 2004) et donc que la décentralisation ne constitue pas en elle-même une politique de développement régional. En particulier, la décroissance démographique dans certaines régions apparaît aujourd'hui comme une limite importante à la décentralisation.

²⁶ Le rôle central et incontournable de la mobilité est reconnu par Polèse et Shearmur (2002).

d'activité choisie, une région périphérique ne pouvant posséder de masse critique dans tous les domaines. D'autre part, l'existence même de systèmes locaux d'innovation en région périphérique dépend de façon cruciale de la présence d'institutions de haut savoir et d'une main-d'œuvre qualifiée.

4 Recourir systématiquement à l'analyse économique des projets. Il s'agit tout d'abord de la véritable évaluation économique pratiquée *ex ante* sur les projets, prêts et subventions gouvernementaux²⁷. Ensuite, les différentes interventions dans le domaine du développement régional sont rarement évaluées *ex post* de manière appropriée. L'évaluation économique des projets fournit une méthodologie satisfaisante pour procéder à cette évaluation, qui devrait être systématisée et menée de façon continue. Ainsi, nous proposons ceci :

- **Soumettre l'approbation des projets à la production d'analyses avantages-coûts.**
- Effectuer une revue des résultats des **mesures de soutien aux différents secteurs industriels.**
- Mener une revue du mandat des différentes **instances engagées dans le développement régional**, afin notamment d'éviter une concurrence horizontale néfaste et une dispersion des efforts²⁸.

Nous venons de présenter les éléments d'une politique régionale à l'échelle du Québec, sans égard à l'hétérogénéité des différents ensembles régionaux du Québec. Nous « conjuguons » maintenant les éléments évoqués précédemment selon quatre zones régionales.

²⁷ L'évaluation ne doit pas seulement tenir compte des retombées économiques, des rentrées fiscales ou de l'accomplissement de missions, mais elle doit reposer sur le recours aux prix de référence, coûts d'opportunité, rentes de facteurs et surplus des consommateurs.

²⁸ Il faut toutefois valoriser le rôle des intermédiaires dans le « réseautage », qui peut parfois fournir des avenues de solutions dans la recherche de marchés, de technologies, de capital de risque ou de partenaires.

4.2 Une politique territoriale en quatre zones

Dans la foulée de notre analyse de la deuxième partie, nous sommes d'avis que les ensembles régionaux suivants devraient être considérés :

1. **La région métropolitaine de Montréal :** Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).
2. **La région métropolitaine-adjacente de Montréal :** Estrie, Lanaudière (sauf la portion comprise dans la CMM), Laurentides (sauf la portion comprise dans la CMM), Montérégie (sauf la portion comprise dans la CMM), Centre-du-Québec et sud de la Mauricie (agglomération de Trois-Rivières).
3. **Les « capitales nationales »** et leurs régions adjacentes : Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches; Outaouais.
4. **Les régions périphériques :** Bas-Saint-Laurent, Saguenay—Lac-Saint-Jean, Nord-de-la-Mauricie, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec et Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine.

1 La région métropolitaine de Montréal. Pour Montréal, qui évolue désormais dans un environnement concurrentiel s'étendant à l'ensemble des métropoles nord-américaines (voire du reste du monde), il importe de renforcer les grappes industrielles existantes et d'en créer de nouvelles en tirant profit des atouts de la région en matière de capital humain, de qualité de vie et de positionnement géographique. Il importe également de poursuivre le développement et le renouvellement des infrastructures publiques, à l'égard desquelles Montréal accuse présentement un retard apparent. La politique régionale pour Montréal doit également tenir compte du fait que la zone de navettage de la Métropole s'étend maintenant approximativement jusqu'à Saint-Jérôme sur la Rive-Nord et jusqu'à Saint-Hyacinthe sur la Rive-Sud. La mise en place de la Communauté métropolitaine de Montréal et de Montréal International ces dernières années marque une tendance à un développement économique intégré pour le Grand-Montréal, qu'il faut poursuivre et renforcer.

Cette dernière recommandation est d'ailleurs au centre d'une analyse récente de la position concurrentielle de Montréal effectuée par l'OCDE (2004). Les principales recommandations de ce rapport international, qui vont dans le sens de notre analyse, sont :

- **Consolider la CMM**, en repensant notamment l'Agence métropolitaine de transport (AMT, qui relève présentement du gouvernement du Québec) ainsi que les cinq régions administratives et les nombreuses municipalités régionales de comté (MRC) qui recourent le territoire de la Communauté.
- **Assurer des finances publiques «soutenables» aux institutions locales**, notamment en s'assurant d'un équilibre fiscal entre les gouvernements locaux et les deux ordres de gouvernement supérieurs²⁹.
- **Renforcer le potentiel de l'agglomération sur les marchés étrangers**³⁰, en ciblant de nouveaux créneaux d'exportation aux États-Unis, en diversifiant ses marchés d'exportation, et en renforçant sa position sur les «marchés de produits de haute technologie à forte valeur ajoutée».

2 La région métropolitaine-adjacente de Montréal³¹. Après des années difficiles, l'économie montréalaise a repris sa croissance, qui s'exprime notamment par une importante augmentation de la population dans les régions de la Montérégie, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides. Ces régions forment une première couronne autour de Montréal. Des signes encourageants nous permettent de croire que le dynamisme retrouvé de Montréal fait aujourd'hui de villes de taille moyenne situées à distance raisonnable de Montréal – Sherbrooke et Trois-Rivières en tête de liste – des centres de croissance prometteurs. Pour cette seconde couronne, il s'agit donc de se développer en étroite complémentarité avec Montréal. Si le développement des NTIC ne semble pas vouloir profiter significativement aux régions périphériques, il y a lieu de croire qu'il favorise des villes comme Trois-Rivières et Sherbrooke où il est tout à fait envisageable de se déplacer régulièrement à Montréal pour rencontrer des clients, utiliser certains services, etc.

²⁹ Même si la Commission sur le déséquilibre fiscal (qui remettait son rapport en 2002 au gouvernement du Québec) rejetait l'idée d'un « déséquilibre fiscal provincial-municipal », nous sommes d'avis à l'instar de l'OCDE (2004) que cette question requiert une attention particulière.

³⁰ Rappelons que les données présentées dans la troisième partie montrent que l'économie montréalaise est *moins* ouverte sur l'étranger que les économies de plusieurs autres régions du Québec (en particulier les régions périphériques).

³¹ Nous présentons ici séparément la région immédiate de Montréal (CMM) et sa région métropolitaine-adjacente (seconde couronne autour de la CMM). Tel que reflété dans nos propositions ci-après, malgré la présence d'enjeux spécifiques à chacun, il existe une complémentarité croissante entre ces deux ensembles territoriaux. Il est donc souhaitable d'envisager conjointement le développement économique de ces deux zones.

Cette zone est caractérisée à la fois par du navettage et de l'émigration à partir de Montréal, ainsi que par un développement en bonne partie lié directement à Montréal. Cette zone de navettage s'agrandit graduellement sous la pression des individus qui travaillent dans la métropole mais qui résident dans le milieu rural (OCDE, 2002). La structure industrielle varie d'une sous-région à l'autre, mais il y a toujours un certain lien avec Montréal. Par exemple, Saint-Hyacinthe fait partie d'un pôle de synergie englobant Montréal, Longueuil, Sherbrooke et Saint-Hyacinthe³², en ce qui a trait à la grappe industrielle des sciences de la vie. Cette zone a un grand potentiel, non seulement à cause de sa proximité de Montréal mais aussi à cause de sa proximité des États-Unis. Cette intégration est bien incarnée par le cas de Sherbrooke, où le rôle de l'université locale est considérable³³.

La zone métropolitaine-adjacente de Montréal comprend donc dans un premier temps des villes comme Saint-Hyacinthe, Drummondville, Granby, Sorel, Saint-Jean-sur-le-Richelieu, Valleyfield et Saint-Jérôme, qui forment une couronne immédiate³⁴, puis, dans un second temps, Trois-Rivières et Sherbrooke qui possèdent chacune leur université. Suivant les principes énoncés ci-haut admettant la nécessité d'une approche de développement commune pour Montréal et sa zone métropolitaine-adjacente, la politique régionale consiste surtout ici à faciliter la mobilité intra-régionale, c'est-à-dire la communication avec Montréal. Il s'agit pour la zone métropolitaine-adjacente de favoriser l'exploitation de grappes industrielles issues de Montréal ainsi que la formation de grappes et d'activités singulières autonomes et complémentaires. L'avantage de cette approche est double. D'une part, la concentration de Montréal n'a pas à se rendre à la phase des rendements décroissants en ce qui a trait à la pollution et à la congestion. D'autre part, elle permet le développement de potentiels locaux « hors de portée » de Montréal, soit à partir des universités locales et des centres de transfert de technologie, soit à partir des différents organismes de soutien (Centres locaux de développement, etc.).

³² Saint-Hyacinthe abrite l'École de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal, qui est au centre d'un complexe agroalimentaire comprenant des centres de recherche publics et privés et des usines de transformation, le tout dans une plaine agricole pratiquant l'agriculture industrielle.

³³ L'Université de Sherbrooke a même un campus satellite ainsi qu'un hôpital affilié (Charles-Lemoyne) à Longueuil (dans la région métropolitaine de Montréal).

³⁴ Dans un rayon de 75 milles (120 kilomètres) selon Martin et Raynauld (1971) ou à une heure de route de Montréal selon Polèse et Shearmur (2002).

À l'opposé des régions périphériques éloignées, les villes de la région métropolitaine-adjacente disposent de localisations concurrentielles, à la frontière des États-Unis ou de l'Ontario. Il importe donc :

- **de s'assurer que ces régions frontalières demeurent concurrentielles avec les localisations hors-frontières** : fiscalité concurrentielle (une fiscalité différentielle pourrait même être envisagée dans certains cas), innovation, éducation, infrastructures publiques, etc. ;
- **d'accompagner les entreprises dans le développement des exportations** et dans leur gestion du risque de change.

3 Les « capitales nationales ». Au Québec, deux régions profitent d'une situation particulière liée à la présence des administrations publiques : Gatineau (et sa zone d'influence en Outaouais) et Québec (et sa zone d'influence qui s'étend sur les deux rives du fleuve, dans les régions administratives de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches). Dans ces deux régions, les activités gouvernementales jouent un rôle de catalyseur pour l'économie régionale, leur permettant de se maintenir à des niveaux de prospérité économique comparables à celui de la région métropolitaine de Montréal. Dans l'état actuel des choses, ces régions ne semblent pas requérir de politique régionale particulière, au-delà bien sûr des principes généraux énoncés plus haut.

4 Les régions périphériques. Nous savons aujourd'hui que la prospérité de Montréal, si elle apparaît comme une condition nécessaire au développement économique du Québec dans son ensemble, n'est pas une condition suffisante pour la croissance des régions périphériques (Polèse et Shearmur, 2003). Selon notre étude, les régions périphériques continuent d'occuper le bas du classement québécois en ce qui a trait aux conditions économiques, et les données récentes ne permettent pas de déceler de convergence significative entre ces régions et le reste du Québec. Si les transferts gouvernementaux aux individus et plusieurs facteurs non monétaires contribuent à réduire les disparités régionales réelles entre ces régions et Montréal, il demeure que le déclin du secteur des ressources affecte négativement une part importante de la population de ces régions. Le chômage élevé que l'on observe dans ces régions entraîne des coûts sociaux non négligeables, sans compter les coûts que l'incidence élevée des transferts gouvernementaux occasionne, par la fiscalité, aux régions moins en difficulté, affectant ainsi leur compétitivité. Les sans-emploi des régions représentent autant de potentiel économique sacrifié pour le Québec dans son ensemble, d'autant plus que le capital humain constitue aujourd'hui la pierre angulaire de la croissance économique.

Compte tenu de ces tendances économiques globalement défavorables aux régions périphériques, une politique régionale particulière doit leur être destinée. Dans Joanis *et al.* (2004), nous présentions le grand débat de la politique régionale entre la « prospérité des individus » et la « prospérité des lieux ». L'option « individus » envisage le territoire comme une somme d'individus mobiles dont le gouvernement doit maximiser le bien-être. Dans l'option « lieux », le territoire est plutôt vu comme un ensemble de lieux dont la population est immobile ou peu mobile et dont il faut maximiser la production respective. Sous l'angle du degré de mobilité de la population, les deux options peuvent donc être vues comme représentant les deux pôles d'un continuum. Le choix de l'option ou d'une combinaison donnée des deux options est politique (il dépend notamment de l'attitude du gouvernement à l'égard de l'interventionnisme de l'État dans l'économie) mais il n'est pas sans coût puisqu'il existe un coût d'opportunité à choisir une option plutôt que l'autre.

Une « bonne » politique des régions périphériques devra en quelque sorte réussir la difficile synthèse entre ces deux approches. Dans un système où les décisions de localisation des individus (et des entreprises) relèvent de la liberté de choix individuelle, un certain degré de disparités régionales apparaît inévitable. Certains individus choisissent en effet de vivre « en région » malgré des revenus d'emploi inférieurs mais de tirer profit de certains facteurs non monétaires (p. ex. la qualité de vie). D'autres individus peuvent toutefois se retrouver piégés dans une région en difficulté en raison d'un capital humain peu développé ou trop spécifique. Une politique régionale respectueuse de la « prospérité des individus » encouragera donc l'acquisition de capital humain et la mobilité individuelle.

L'approche du gouvernement du Québec a été résolument axée sur la « prospérité des lieux » ces dernières années, avec notamment la création des Centres locaux de développement (CLD) et de nombreuses mesures (notamment fiscales) visant à appuyer les secteurs industriels localisés principalement en périphérie. Tous ces organismes et programmes devront être soigneusement évalués afin de porter un jugement sur leur apport réel au développement économique des régions et sur leur rentabilité économique pour le Québec dans son ensemble. Entre-temps, les gouvernements doivent s'assurer que les régions – et leurs centres urbains en particulier – disposent des moyens nécessaires pour intervenir directement sur leur développement économique. Ils doivent notamment continuer d'appuyer les projets qui présentent une rentabilité économique réelle. Le renforcement de la gouvernance urbaine et régionale est un autre moyen d'intervention, de même que la décentralisation (lorsqu'elle n'est pas inefficace) de la gestion d'un certain nombre de services gouvernementaux (santé, éducation, etc.) dans

les centres urbains régionaux, de manière à favoriser la concentration dans ces centres d'une masse critique d'emplois stratégiques. Il peut enfin s'agir d'une consolidation des infrastructures publiques dans les régions.

De façon plus spécifique, les politiques régionales dans les régions périphériques pourraient notamment contenir les éléments suivants :

- Favoriser l'acquisition de capital humain en renforçant les **institutions d'enseignement** dans les centres urbains régionaux, en particulier au niveau collégial. Il peut s'agir en particulier de favoriser l'entrepreneuriat en encourageant l'enseignement des sciences de la gestion dans les institutions d'enseignement régionales.
- Décentraliser l'activité gouvernementale lorsqu'il n'y a pas d'économies d'échelle ou d'effets externes importants, dans le but de **créer une concentration d'emplois publics «stratégiques»** dans les centres urbains. De telles «grappes» dans le secteur des services publics ont eu un effet d'entraînement sur le développement régional dans certaines capitales régionales ailleurs dans le monde (Polèse et Shearmur, 2002).
- Lorsque la population le désire, la **gouvernance des centres urbains régionaux** pourrait être renforcée en consolidant certaines instances municipales et régionales avec celles des réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation.
- Dans la foulée des ententes-cadres entre le gouvernement du Québec et les régions et conformément à la philosophie des grappes industrielles, favoriser les **mesures ciblées qui s'appuient sur les avantages spécifiques d'une région** (p. ex. Vallée de l'Énergie en Mauricie).
- De façon générale, renforcer les infrastructures publiques. Dans les régions en grande difficulté, **maintenir les infrastructures publiques en opération pour une période de temps limitée** (p. ex. santé et éducation) afin de permettre à la région de procéder à sa reconversion industrielle, en transférant éventuellement une partie du coût d'opération de ces infrastructures au budget du développement régional.
- Dans les secteurs industriels primaires en difficulté, **supporter une industrie des ressources minimale** afin d'être rapidement concurrentiel si les conditions mondiales redevenaient favorables au Québec.

L'expérience montre toutefois que les potentiels des régions périphériques sont limités, de sorte que celles-ci peuvent difficilement offrir à la population actuelle un standard de vie comparable à celui de Montréal, ou encore de Québec et de

De façon générale, il est impératif de favoriser une approche où le vieillissement de la population, le développement des NTIC et l'ouverture des marchés sont considérés dans les régions périphériques comme des opportunités de développement plutôt que comme des fatalités.

Gatineau. Quant au recours aux nouveaux potentiels de développement, tel que discuté dans la troisième partie, les possibilités demeurent limitées, étant donné le rôle de l'urbanisation et des masses critiques dans l'économie moderne. À long terme, il faut encourager l'éducation de sorte que, s'ils le désirent, les habitants de ces régions soient plus mobiles. Il faut aussi, bien entendu, être à l'affût des nouveaux projets possibles, car ce n'est pas parce que les potentiels sont limités qu'il faudrait se désintéresser de ces régions. Avec l'arsenal d'organismes et de programmes d'aide présentement disponibles, l'entrepreneuriat local exploitera les potentiels réels. De cette façon, les régions atteindront leur performance d'équilibre.

De façon générale, il est impératif de favoriser une approche où le vieillissement de la population, le développement des NTIC et l'ouverture des marchés sont considérés dans les régions périphériques comme des opportunités de développement plutôt que comme des fatalités. Quant à l'action des gouvernements supérieurs, compte tenu de l'hétérogénéité des régions périphériques mise en lumière dans ce rapport, elle doit s'éloigner des mesures « universelles » et s'appuyer sur des partenariats avec chacune des régions et, en particulier, avec leurs principaux centres urbains. Enfin, elle doit comprendre des interventions qui ne prolongent pas indûment une dépendance à un secteur industriel qui apparaît comme durablement en perte de vitesse, par le recours à des mesures temporaires favorisant la transition – tant en ce qui a trait aux individus qu'au tissu industriel.

4.3 Une clarification des mandats de chacun

Enfin, ces éléments de politique interpellent différemment les différents niveaux de gouvernement au Québec :

Gouvernement du Québec

- accent sur la promotion du Québec hors-frontières et l'attraction des investissements
- amélioration de la compétitivité globale de l'économie québécoise
- lorsque nécessaire, mise en place de mesures ciblées axées sur les créneaux d'excellence (économiquement rentables) dans le cadre d'une étroite collaboration avec les régions
- évaluation économique continue des différents organismes de développement local et régional (CLD, CRD, etc.) et de l'utilisation des fonds qui leur sont attribués

Régions administratives

- accent sur l'identification des avantages régionaux
- appui aux organismes de développement économique des centres urbains régionaux
- soutien au développement de projets à l'échelle régionale et à la diversification économique

Palier local (MRC, municipalités, CLD, etc.)

- soutien efficace à l'entrepreneuriat local
- maintien d'infrastructures et de services publics suffisants et de qualité

Une réduction du nombre d'instances impliquées et une clarification des mandats à la suite d'une évaluation économique détaillée doivent également être envisagées. La revue du mandat des différentes instances devrait inclure les instances relevant du gouvernement fédéral (Sociétés d'aide au développement des collectivités, etc.) et l'analyse d'une possible collaboration pour éviter les doublons.

Conclusion

Partout dans le monde, les régions périphériques dépendantes des ressources subissent une contraction de l'emploi et aussi, les individus réagissant aux disparités régionales dans les conditions économiques, une contraction de leur population. Cette décroissance de l'emploi est paradoxalement liée à la croissance de la productivité dans le secteur des ressources. Cette tendance à la décroissance de l'emploi sera d'autant plus difficile à compenser que les régions sont éloignées des marchés, où la plupart des entreprises (même celles qui se spécialisent dans la transformation des ressources) préfèrent se localiser³⁵. Cette transition économique qui s'opère dans les régions périphériques nécessite la mise en place de mesures temporaires de soutien aux individus frappés par les pertes d'emploi et aux communautés les plus durement touchées.

Ne nous méprenons toutefois pas. Tout comme les politiques régionales, les régions périphériques sont là pour rester : le secteur des ressources va demeurer (bien qu'employant moins de personnes), le secteur de l'écotourisme est en pleine expansion, etc. Par contre, hormis favoriser un environnement économique globalement compétitif, le développement économique des régions concerne de moins en moins les gouvernements fédéral et provincial, dont bien peu d'actions ont donné des résultats concrets dans le passé – et dont certaines ont probablement donné des résultats plus négatifs que positifs (p. ex. la surexploitation des ressources). Les défis de la politique régionale s'adressent plus directement aux collectivités locales, particulièrement aux centres urbains. Dans cette optique, les acteurs locaux et régionaux doivent d'abord chercher à saisir les opportunités que leur offre le « nouvel environnement économique des régions ». La mise à profit des économies d'agglomération des centres urbains régionaux s'impose certainement, tout comme l'encouragement de l'entrepreneuriat et de la mobilité des individus. L'identification de créneaux d'excellence et de potentiels inexploités par les gens du milieu apparaît également essentielle afin d'accroître la diversité des économies régionales et de réduire leur dépendance au secteur des ressources.

De manière générale, un fait demeure : la seule véritable clé du développement régional est la mise en place d'un contexte général favorable au développement économique. Politique régionale et politique économique sont donc indissociables. Il s'agit là du défi prioritaire qui devrait préoccuper directement les gouvernements supérieurs au Québec. La croissance économique reste en effet la meilleure façon de consolider les nombreuses mesures sociales et redistributives auxquelles les Québécois ont accès et qui agissent, rappelons-le, comme une « péréquation interrégionale » significative.

La mise à profit
des économies
d'agglomération
des centres urbains
régionaux s'impose
certainement,
tout comme
l'encouragement
de l'entrepreneuriat
et de la mobilité
des individus.

³⁵ Voir à ce sujet la discussion de Polèse et Shearmur (2002)

Bibliographie

- Boudeville, J.R. (1963). *Les Espaces économiques*, Paris: P.U.F.
- Catin, M. et P. Djondang (1992). *Commerce international et économies régionales*, Paris: Economica.
- Coulombe, S. et F.C. Lee (1998). « Évolution à long terme de la convergence régionale au Canada », *L'Actualité économique*, vol. 74, no 1, p. 15-27.
- Coulombe, S. et J.-F. Tremblay (2001). « Human Capital and Regional Convergence in Canada », *Journal of Economic Studies*, vol. 28, no 3, p. 154-180.
- Dionne, J. (1975). *Les Politiques canadiennes et québécoises de développement régional de 1960 à 1974: essai de synthèse*, Université du Québec à Montréal.
- Florida, R. et W.M. Cohen (1999). « Engine or Infrastructure? The University Role in Economic Development », dans *Industrializing Knowledge*, L.M. Branscomb, F. Kadama et R. Florida (dir.), Cambridge: MIT Press.
- Fonteneau, X. (s. d.). *Les Créneaux d'excellence des régions dans la compétition mondiale: le projet ACCORD*, Gouvernement du Québec, ministère du Développement économique et régional et de la Recherche.
- Higgins, B., F. Martin et A. Raynauld (1970). *Les Orientations du développement économique régional dans la Province de Québec*, Ottawa: ministère de l'Expansion économique régionale.
- Jean, B. (1989). « Le Développement régional à l'heure du développement local: le temps des incertitudes », *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. XII, no 1, p. 9-24.
- Joanis, M., F. Martin et S. St-Cerny (2004). *Quel avenir pour les politiques de développement régional au Québec?* CIRANO, 2004RP-05.
- Lafontaine, D. (1989). « Les Études régionales québécoises », *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. XII, no 1.
- Martin, F. (2003), assisté de J.-Y. Benoit. *L'Impact économique des universités montréalaises*, Montréal International.
- Martin, F. et A. Raynauld (1971). « Les choix urbains et régionaux dans le Québec des années 70 », dans J.L. Migué, *Le Québec d'aujourd'hui*, Montréal: Hurtubise HMH.
- Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) (2002). *Examens territoriaux de l'OCDE: Canada*, Paris.
- Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) (2004). *Examens territoriaux de l'OCDE: Montréal, Canada*, Paris.
- Parizeau, J. (1980). « L'intervention de l'État dans l'économie », dans G. Boisvenu, L. Mailhot et J. Rouillard, *Le Québec en textes*, Montréal: Boréal Express.
- Perroux, F. (1955). « Note sur la notion de pôle de croissance », *Économie appliquée*, vol. 8, p. 307-320.
- Polèse, M. (1994). *Économie urbaine et régionale: logique spatiale des mutations économiques*, Bibliothèque de science régionale, Paris: Économica.
- Polèse, M. et R. Shearmur (2002). *La Périphérie face à l'économie du savoir: la dynamique spatiale de l'économie canadienne et l'avenir des régions non métropolitaines du Québec et des provinces de l'Atlantique*, INRS Urbanisation, Culture et Société et Institut canadien de recherche sur le développement régional.
- Polèse, M. et R. Shearmur (2003). « R.I.P.-H.M.R.: À propos du concept de pôle de développement et des stratégies de développement économique des régions québécoises », *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. XXVI, no 1, p. 61-86.
- Porter, M. (1990). *The Competitive Advantage of Nations*, New York: The Free Press.
- Proulx, M.-U. (1997). « La politique régionale au Québec », *L'Action nationale*, vol. LXXXVI, no 2, p. 78-79.
- Rosenberg, M.W. (1993). « Has Regional Policy Failed Canada or Has Regional Science Failed Regional Policy? » *Revue d'économie régionale et urbaine*, vol. XVI, no 1.

Annexe

Détails du tableau-synthèse (tableau 2)

Indicateur	Sources	Période	Notes
Croissance démographique	ISQ	1991-2001	Favorable si élevé
Taux de chômage	ISQ	2003	Favorable si faible
Taux de chômage (15-24 ans)	ISQ	2003	Favorable si faible
Revenu de marché <i>per capita</i>	ISQ et calculs des auteurs	2002	Favorable si élevé
Transferts <i>per capita</i>	ISQ	2002	Favorable si faible
Population de 65 ans et plus	ISQ	2001	Favorable si faible
Population de 45 à 64 ans	ISQ	2001	Favorable si faible
Croissance de la population âgée	ISQ	1991-2003	Favorable si faible
Diplômés universitaires	ISQ	2001	Favorable si élevé
Emploi tertiaire	ISQ et calculs des auteurs	2001	Favorable si élevé
Expéditions à l'étranger	ISQ	Moyenne de 1995 et 1997	Favorable si élevé
Secteurs en difficulté	ISQ et calculs des auteurs	2001	Nombre de secteurs en difficulté selon le taux de chômage par industrie (Joanis <i>et al.</i> , 2004) Favorable si faible
Croissance du revenu de marché	ISQ et calculs des auteurs	2002	Favorable si élevé

Quelques-uns des plus récents Rapports bourgogne publiés par le CIRANO

Les partenariats public-privé : une option à découvrir

Benoît A. Aubert et Michel Patry, mars 2004

Le rôle du gouvernement québécois dans le capital de risque

Jean-Marc Suret, mars 2004

Les Web Services et leur impact sur le commerce B2B

Gilbert Babin et Michel Leblanc, septembre 2003

Enjeux et défis de la réglementation canadienne des valeurs mobilières

Jean-Marc Suret et Cécile Carpentier, août 2003

Les émotions au travail

Ursula Hess, juillet 2003

Création de valeur, gestion de risque et options réelles

Marcel Boyer, Peter Christoffersen, Pierre Lasserre et Andrey Pavlov, mars 2003

Le leadership en 3 C : capacités, conduite, circonstances

Ann-Renée Blais et Bernard Sinclair-Desgagné, décembre 2002

Partage des coûts et tarification des infrastructures : enjeux, problématique et pertinence

Marcel Boyer, Michel Moreaux, Michel Truchon, novembre 2002

Ces publications sont disponibles sur le site www.cirano.qc.ca

À paraître au cours du premier semestre 2005

La réglementation de l'énergie au Québec

L'efficacité et la navigabilité d'un site Web

La dette publique au Québec

La santé au Québec : des options pour financer la croissance

Pour plus de renseignements : info@cirano.qc.ca



2020, rue University, 25^e étage, Montréal (Québec) H3A 2A5

Tél. : (514) 985-4000 • Téléc. : (514) 985-4039

www.cirano.qc.ca • info@cirano.qc.ca

Conception et réalisation graphiques : **PR communications inc.**

Impression: **Imprimerie des Anses, Chandler**

Février 2005